

Une ardoise bien remplie pour 1986

L'année 1986 a donné une nouvelle dimension à la Communauté européenne. De dix Etats-membres elle est passée à douze, par l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Un événement qui n'a pas eu beaucoup de retentissement dans les médias belges, mais qui donne une autre dimension à la politique communautaire. Il suffit d'analyser et de comparer le produit intérieur brut aux prix du marché par habitant (1983). L'indice du pouvoir d'achat est le plus bas au Portugal (5.001) et en Grèce (5.759). L'indice pour l'Espagne (7.616) est à peine plus élevé qu'en Irlande (7.040). Par contre, le Danemark a l'indice le plus élevé : 12.053, suivi de près par la Belgique, l'Allemagne, la France et le Luxembourg.

C'est un aspect du clivage qui existe dans la Communauté entre le Nord et le Sud et qui fait que certaines politiques doivent être corrigées, par exemple la politique régionale et sociale. La Communauté à douze a maintenant atteint ses limites culturelles et géographiques autour de la Méditerranée. Une politique pour cette région s'impose.

Danemark

L'espoir et la volonté politique des gouvernements de l'Espagne et du Portugal contrastent avec la morosité qui règne dans la politique européenne de certains autres Etats-membres.

L'attitude exprimée au Parlement danois lors de la discussion des résultats de la Conférence intergouvernementale est significative. Le Parlement ne veut pas approuver les résultats de cette conférence et laisse-



Le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Jacques Delors (ici entre deux lutteurs-Sumo), a rendu une visite au Japon où il a souligné lors de conversations avec les autorités japonaises, en vue du Sommet des pays industrialisés du 4 au 6 mai prochains, la responsabilité du Japon et de l'Europe dans le monde et la façon de l'assumer.

ra aux citoyens le soin d'exprimer leur désir de continuer à vivre dans la Communauté.

Pendant la campagne du référendum, les avantages que le Danemark a retirés de la Communauté européenne ne pourront être passés sous silence. La politique agricole lui a été très profitable et son commerce de produits agricoles avec les pays-membres est largement excédentaire.

Les décisions

Pourtant les résultats de cette Conférence intergou-

vernementale, sur lesquels les Danois n'ont pu se mettre d'accord, n'étaient pas bouleversants. Il s'agissait surtout d'améliorer le mécanisme de décision. A dix on arrivait trop souvent à ne plus prendre de décision parce que l'unanimité était recherchée. La prise de décision risquait de devenir impossible si on recherchait l'unanimité à douze. Un retour au mécanisme de décision à la majorité comme prévu dans les traités s'imposait. Avec quelques réserves, les représentants des gouvernements des douze s'étaient mis d'accord à condition

que l'accord soit ratifié par les Parlements des Etats-membres.

„Ce qui est en cause”, a répété le Président de la Commission, M. Jacques Delors, devant le Parlement européen le 16 janvier, „c'est la méthode communautaire. Il ne suffit pas de la célébrer, il faut la mettre en pratique. Je crois que tel est le défi qui s'adresse autant au Conseil et à la Commission qu'au Parlement et que le Parlement doit prendre avec sérieux : est-ce que, aujourd'hui, dans une Communauté à douze, la méthode communautaire constitue toujours le meilleur moyen de permettre à chaque pays de bénéficier de la dimension européenne et de construire une Europe qui aura son mot à dire en l'an 2000. La réponse est oui ou non. Si on dit oui, il faut en tirer les conséquences, s'est en espérant que chacun en tire les conséquences que la Commission, compte tenu des réserves qu'elle a

Dans ce numéro

- 2 Sondage
- 3 Nouvelle Commission
- 4 Politique régionale
- 7 In memoriam
L. Radoux
- 8 Aides régionales
- 10 Etudier à l'étranger
Erasme en Europe
- 14 Euroforum
- 20 Nouveaux membres de la Commission

faites, donne un accord raisonné, sans illusion, à cette Conférence intergouvernementale, mais sans pour autant diminuer notre enthousiasme et notre volonté de faire progresser notre Europe".

Lors d'une conférence de presse le 8 janvier 1986, le Président de la Commission avait confirmé : „La stratégie de la Commission n'a pas varié et les travaux de la Conférence intergouvernementale ne nous ont pas fait dévier de notre objectif essentiel : constituer, dans dix ans, un ensemble, grâce au grand marché sans frontières, grâce également à la coopération technologique, et enfin réaliser, une plus grande cohésion entre les pays de la Communauté".

Politique agricole

Entretemps, il faut poursuivre la modernisation de l'économie européenne. La réforme de la politique agricole s'impose. Le „livre vert" n'a pas trouvé l'accueil que la Commission aurait pu espérer, tout le monde semble d'accord sur le diagnostic : la situation des stocks devient insupportable. Lors de la présentation à Bruxelles du rapport agricole de l'année 1985, les stocks de la Communauté étaient, au 31 décembre, de 994.000 tonnes de beurre, 541.000 tonnes de poudre de lait écrémé et 730.000 tonnes de viande de bœuf, 16,426 millions de tonnes de blé (dont 10,627 millions de tonnes de blé tendre, 1,022 millions de tonnes de blé dur, 4,315 millions de tonnes d'orge et 1,062 millions de tonnes de seigle).

Le coût en devient insupportable. Rien que pour les produits laitiers et la viande, les frais s'élèvent à six milliards d'ECU (presque 270 milliards de FB).

Mais comment maîtriser la production ? Diminution des prix ? Les milieux intéressés s'y opposent. La COPA, l'organisation européenne des agriculteurs a déjà fait savoir qu'elle réclame une augmentation moyenne de 4,7 % des prix

agricoles. Coresponsabilité ? Peut-être. Réduction des montants compensatoires ? Il n'y aura pas de solution simple. L'œuf de Colomb ne fait jusqu'ici pas partie de la politique agricole commune.

Abattoirs

Les difficultés que connaît la Communauté et qui sont réelles risquent d'obnubiler la vie quotidienne en Europe, et les bonnes nouvelles ne sont pas toujours à la une des journaux.

Le Conseil de Ministres vient de décider sur proposition de la Commission d'accorder 900 millions de FB pour le financement de la modernisation des abattoirs en Belgique. Le projet

devrait être réalisé en trois ans (de 1987 à 1989). Si 126 abattoirs n'étaient pas modernisés, ce qui devrait leur permettre de travailler dans les conditions hygiéniques fixées par les directives européennes, l'autorisation d'exporter pourrait être refusée. La Communauté se montre compréhensive et aidera à la transformation.

Tunnel

Pendant que les Danois se querellent pour savoir s'ils vont approuver ou non l'accord qui doit permettre un fonctionnement plus efficace de la Communauté, la France et la Grande-Bretagne se sont mis d'accord pour construire un tunnel sous la Manche. Le Pre-

mier ministre britannique a souligné le caractère symbolique de ce projet. Son pays est de plus en plus conscient d'appartenir à la Communauté européenne, et ce lien physique en est peut-être une bonne expression.

Dans le sondage d'opinion (Eurobaromètre 24), il apparaît que 71 % des Britanniques interrogés sont prêts à venir en aide à un pays membre en difficulté. Ce n'est peut-être pas un critère absolu des sentiments européens, mais comparé aux 66 % des Belges qui feraient de même, et seulement 55 % des Danois, ce chiffre n'est peut-être pas insignifiant.

J.F. van den Broeck

L'européen sondé

Les Belges sont assez satisfaits (58 %) du fonctionnement de la démocratie dans leur pays, mais ils ne se sentent pas portés vers des sentiments de patriotisme. La fierté nationale y est très faible (73 %) comparée aux autres pays de la Communauté européenne (moyenne de 80 %), excepté l'Allemagne (62 %). Le Belge commence de plus en plus à se sentir un citoyen de l'Europe, mais ce n'est qu'à peine un Belge sur deux. Par contre, s'il est Européen, il veut appartenir à la Communauté européenne (77 %) et non à un „Marché Commun" (23 %), comme on continue, peut-être pour des raisons politiques, à désigner la Communauté européenne dans certains médias.

Cette information sort du sondage d'opinion dans les douze Etats-membres de la Communauté européenne, qui a été mené entre début octobre et début novembre 1985. En Belgique, le sondage a été effectué par Dimarso. Au total, presque 12.000 personnes ont été interrogées, dont 1.011 en Belgique. Les résultats détaillés sont publiés dans Eurobaromè-

tre 24, qui peut être obtenu à l'adresse du Bureau de Presse et d'Information.

Les Belges continuent à soutenir (78 % pour) le mouvement d'unification de l'Europe, mais les fervents semblent se décrocher. Il y a aussi un petit regain de ceux qui sont contre ce mouvement. L'indice des Belges (3,11) reste près de la moyenne européenne (3,12); par contre les Danois (2,26) ont l'attitude la plus négative, suivis dans cet ordre par les Grecs (2,94), les Britanniques (2,97) et les Irlandais (2,99). Si les Danois veulent participer à l'Europe ils donnent la priorité à une coopération plus poussée, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité (73 %). C'est évidemment aussi le premier souci des autres pays membres (moyenne 81 %) qui attachent autant d'importance (81 %) à l'action d'ensemble pour l'aide aux pays du Tiers-monde. C'est aussi la priorité des Belges (79 %) suivie de l'approvisionnement en énergie (76 %), la lutte contre le terrorisme (74 %) et le développement des techniques de pointe (74 %).

Si cette Communauté veut mener une politique commune, le mécanisme décisionnaire est très important. Le vote à l'unanimité fait obstacle à une action efficace. Pourtant la majorité (63 %) des personnes interrogées au Danemark et qui se prononcent à ce sujet veut que les décisions soient prises à l'unanimité. C'est aussi le cas pour la Grèce (58 %) et le Portugal (82 %). La moyenne dans la Communauté qui soutient les décisions à la majorité est de 61 % (en Belgique, on atteint le même chiffre). Même en Grande-Bretagne on trouve 58 % des interrogés qui se prononcent pour le vote à la majorité (Espagne 52 %, Italie 55 %, Irlande 56 %).

Les Espagnols et Portugais ont été questionnés sur les effets attendus de l'entrée dans la Communauté pour le développement de leurs économies, le rôle de leur pays dans le monde et le fonctionnement de la démocratie. Six à sept Espagnols sur dix et environ un Portugais sur deux estiment que les effets seront bons ou très

(suite à la page 3).



Attributions des membres de la Commission

□ Président :

(1) *Jacques Delors* (F) : Secrétariat général, Service juridique, Service du porte-parole, Service commun interprétation-conférences, Bureau de sécurité, Affaires monétaires.

□ Vice-présidents :

(9) *Lorenzo Natali* (I) : Coopération et développement. (17) *Karl-Heinz Narjes* (RFA) : Affaires industrielles, Technologies de l'information, Recherche et science, Centre commun de recherche. (8)

Frans Andriessen (NL) : Agriculture, Forêts. (10) *Lord Francis Arthur Cockfield* (GB) : Marché intérieur, Service de l'Union douanière, Fiscalité, Institutions financières. (16) *Henning Christophersen* (DK) : Budget, Contrôle financier, Personnel et administration. (7) *Manuel Marin Gonzalez* (E) : Affaires sociales et emploi, Education et formation.

□ Membres de la Commission :

(2) *Claude Cheysson* (F) : Politique méditerranéenne,

Relations Nord-Sud. (11) *Alois Pfeiffer* (RFA) : Affaires économiques, Politique régionale, Office statistique. (15) *Grigoris Varfis* (GR) : Coordination des Fonds structurels, Protection des consommateurs. (6) *Willy De Clercq* (B) : Relations extérieures et politique commerciale. (3) *Nicolas Mosar* (L) : Energie, Agence d'approvisionnement d'Euratom, Office des publications. (12) *Stanley Clinton Davis* (GB) : Environnement, Sécurité nucléaire, Transports. (14) *Carlo Ripa di Meana* (I) : Questions institutionnelles,

Problèmes concernant l'Europe des citoyens, Politique de l'information et de la communication, Action culturelle, Tourisme. (5) *Peter Sutherland* (IRL) : Relations avec le Parlement, Concurrence. (4) *Antonio José Baptista Cardoso E Cunha* (P) : Pêche. (13) *Abel Matutes* (E) : Crédit, investissements et ingénierie financière, Politiques des petites et moyennes entreprises. Sur la photo de la Commission entre (1) et (2) le secrétaire-général de la Commission, *Emile Noël*.

(suite de la p. 2).

bons. Les non-réponses ont diminué fortement dans chacun des deux pays, mais plus lentement au Portugal.

Solidarité

Quand on parle de solidarité, on voit des attitudes

assez déconcertantes de la part des Belges. Dans la Communauté, en moyenne 77 % des interrogés sont prêts à venir en aide à un pays membre en difficulté. Avec les Danois (55 %), les Belges (66 %) restent sérieusement en-deçà de la moyenne. Si on pousse plus loin la question et on

demande si on est prêt à accepter des sacrifices personnels pour venir en aide, cette générosité timide disparaît et 66 % des Belges interrogés disent „non”, contre 56 % des Danois, la moyenne des „non” pour la Communauté est de 46 % contre 42 % de „oui”.

Et pourtant, on estime que l'appartenance de son pays à la Communauté est une bonne chose (moyenne 60 %). Les Belges (64 %) restent au-dessus de cette moyenne. Les plus réticents sont les Danois (35 %), les Britanniques (38 %) et les Grecs (39 %).

La politique régionale en Belgique

Toute politique régionale tire son origine des différences qui existent dans le niveau de développement des régions d'un même pays. Il est évident que la justification de la politique régionale se trouve dans sa fonction de redistribution. Nous ne devons cependant pas oublier non plus la finalité de l'allocation : stimuler les activités productives dans les régions défavorisées. Le plus souvent ces deux éléments vont de pair, par exemple dotation en capital pour des investissements dans des régions à développer.

Néanmoins, nous avons une autre perception de ces finalités si nous envisageons la politique régionale également du point de vue du „public choice”.

Cette approche part en effet de l'idée que ceux qui prennent les décisions politiques (hommes politiques, bureaucrates, décideurs...) ne se laissent pas seulement guider par l'intérêt général, mais également par leurs propres préférences (1). En ce qui concerne la politique régionale aussi, ce point de vue ouvre de nouveaux horizons.

Belges riches et moins riches

Une politique régionale résulte du caractère inacceptable des différences de prospérité entre les régions. Le contexte dans lequel ces différences sont prises en considération revêt également de l'importance. Le tableau présente pour les provinces belges et les Etats-membres de la Communauté européenne deux indicateurs de la prospérité : le produit intérieur brut par habitant et le pourcentage de chômage. Pour nos partenaires de la CE, le tableau indique la moyenne ainsi que les valeurs régionales maximum et minimum.

(1) Une analyse de la politique belge selon le point de vue du „public choice” se trouve dans *De Politieke markt*, de M. De Clercq et F. Naert, Kluwer, Anvers, 1985.



Ce tableau nous permet de tirer quatre conclusions :

1. La Belgique est l'un des pays les plus prospères de la Communauté. Comparé aux autres pays européens, le chômage est relativement important, la législation en matière de chômage y étant vraisemblablement pour quelque chose.
2. Les différences entre les Etats-membres sont plus grandes que les différences entre les provinces belges.
3. L'écart entre les régions les plus pauvres et les plus riches est beaucoup plus grand dans la plupart des pays de la CEE qu'en Belgique.
4. Il est intéressant de noter au sujet des disparités régionales entre les provinces belges, le fait qu'elles suivent à peu près les valeurs limites communautaires. Trois des quatre provinces wallones (Hainaut, Limbourg et Namur) et deux des quatre provinces flamandes (Limbourg et Flandre orientale) se situent en-dessous de 100 en 1980, les provinces flamandes étant néanmoins à un niveau plus élevé que les provinces wallonnes.

Les régions qui, à l'échelon de la Belgique sont défavorisées ne le sont plus autant si on les considère à l'échelon de l'Europe.

Il est intéressant de noter au sujet des disparités régionales entre les provinces belges, le fait qu'elles suivent à peu près les valeurs limites communautaires. Trois des quatre provinces wallones (Hainaut, Limbourg et Namur) et deux des quatre provinces flamandes (Limbourg et Flandre orientale) se situent en-dessous de 100 en 1980, les provinces flamandes étant néanmoins à un niveau plus élevé que les provinces wallonnes.

L'imbrroglio de la politique régionale

Les dispositions les plus importantes et les plus connues de la politique régionale sont les lois de 1959 relatives à l'expansion.

Il y a en matière d'expansion une loi régionale et une loi générale. Alors que le volet général s'appliquait à l'ensemble du territoire, l'application du deuxième volet était limitée aux zones de développement indiquées. Les principaux instruments pour l'application de ces lois étaient les bonifications d'intérêt, les garanties d'Etat, les subventions en capital et les avantages fiscaux.

En 1970, le volet régional des lois de 1959 a été abrogé et remplacé par la loi concernant l'expansion économique.

Les zones à développer ont été, en général, reprises ; de même dans le domaine des mesures appliquées, il n'y a pas eu de changements majeurs. En 1978, a été adoptée la loi anticrise (4 et 5 août 1978) avec un certain nombre de clauses visant à stimuler les PME et une extension de l'aide régionale aux zones industrielles limitrophes des zones à développer ou situées en partie dans celles-ci.

Au début, seul le gouvernement national s'est occupé de la politique régionale. Une société nationale d'investissements, créée en 1962, joue le rôle de holding d'Etat et gère les participations publiques dans la vie économique.

A partir de 1970, la loi cadre du 15 juillet amorce la décentralisation.

La loi du 8 août 1980 a entraîné une régionalisation plus marquée des institutions. Les exécutifs flamands et wallons ont été dotés d'un certain nombre d'attributions autonomes,

notamment en matière de politique économique, de politique énergétique et de politique de l'emploi. Ces attributions peuvent être exercées au moyen de décrets qui ont le même statut que les lois nationales.

Il convient d'ajouter que cette régionalisation n'a d'effet que sur une partie minime des dépenses : le recouvrement des recettes demeure, à quelques exceptions près, entre les mains de l'Etat. Les régions reçoivent des dotations sur le budget national.

Le gouvernement national conserve ses compétences pour les secteurs nationaux : acier, charbon, verre creux, textile, constructions navales, secteurs qui nécessitent de nombreux milliards d'aides d'Etat et qui ont été maintenus dans les compétences nationales pour les soustraire (provisoirement) aux tensions communautaires.

La politique industrielle concernant les secteurs nationaux est menée par la société nationale pour la restructuration des secteurs nationaux (SNSN). Elle a été créée en 1982 en tant que filiale spécialisée de la société nationale d'investissement et elle a repris les attributions de trois sociétés de reconversion sectorielle qui avaient été créées auparavant pour les industries de l'acier, du charbon et des textiles. Depuis le 5 mars 1984, il y a été adjoint une filiale flamande et une filiale wallonne. Le 31 juillet 1984, le gouvernement national a délimité les zones de reconversion (en Flandre : le Limbourg, la Campine, certaines zones du Westhoek). Dans ces zones, le secteur privé peut passer avec les sociétés régionales d'investissement des contrats de reconversion en vertu desquels ils financent ensemble de nouveaux investissements.

Les sociétés d'investissement régionales financent leurs contributions avec les droits de tirage dont elles bénéficient sur le fonds de récovation industrielle (voir plus loin). Les

investisseurs dans les zones de reconversion qui n'ont pas conclu de contrats de reconversion peuvent bénéficier d'exonérations fiscales.

La manne de l'état

Il y a beaucoup de sources de financement pour cette aide. En vue de financer les dépenses résultant des lois d'expansion, on a créé, en 1967, un fonds d'expansion économique et de reconversion régionale (FEERR). Les postes budgétaires qui doivent alimenter le FEERR sont régionalisés depuis le 1er août 1974. En 1972, s'y est ajouté encore le fonds de solidarité nationale (FSN) qui subventionne des projets lorsque le retard économique n'est pas localisable et qui donne de même une aide aux régions et secteurs industriels pour lesquels l'engagement total de la solidarité nationale est nécessaire. Le fonds de rénovation industrielle (FRI), créé en 1978, doit financer des projets de reconversion industrielle dans les régions durement frappées par les difficultés des cinq secteurs nationaux. D'autre part, il doit stimuler dans l'ensemble de la Belgique des projets de rénovation industrielle et technologique.

Depuis le 5 mars 1984 (date de la régionalisation de fait des secteurs nationaux), le FSN est scindé en une section „secteurs nationaux en Flandre” et en une section „secteurs nationaux en Wallonie”. Lorsque les enveloppes du FSN pour les secteurs nationaux sont épuisées, l'aide supplémentaire ne peut être financée que sur des crédits attribués sur le plan régional (notamment en droits de succession, crédits à taux de faveur à l'investissement). Le FRI, profondément modifié par l'AR du 4 octobre 1984, demeure national. Les sociétés régionales d'investissements disposent de droits de tirage automatique sur le FRI et déterminent ainsi en fait l'utilisation des crédits.

Les entreprises reçoivent également une aide financière du fonds des prototypes et de l'IRSIA, qui sont respectivement régionalisées pour les 2/3 et pour 1/3 et sont gérés par les régions.

Le FSN, le FEERR et le FRI sont les plus importantes sources d'aides, mais il y a encore d'autres sources plus modestes, par exemple dans le budget du ministère des travaux publics pour la construction navale. En dehors du budget de l'Etat, la société nationale pour la restructuration des secteurs nationaux (SNSN) fournit en premier lieu une aide financière avec le produit des emprunts qu'elle a placés sur le marché des capitaux.

Les sociétés d'investissement public bénéficient de la garantie de l'Etat pour les emprunts qu'elles lancent en faveur des secteurs nationaux. Enfin, la CE fournit également une aide financière par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional, de la Banque européenne d'investissement et du Fonds social européen.

Par l'intermédiaire de ces nombreux canaux,

l'aide publique alimente sans cesse la vie économique. L'ensemble est quelque peu complexe. Périodiquement, des groupes de travail doivent établir un bilan des engagements pris et de l'aide financière accordée.

Il va de soi que le foisonnement de l'aide va de pair avec un bourgeonnement de l'appareil législatif et bureaucratique, qui ne favorise pas la clarté. Après les lois d'expansion initiales, de nombreuses autres réglementations se sont multipliées tandis que la politique régionale a sans cesse été plus impliquée dans la politique industrielle. L'éparpillement de l'administration entre divers départements n'y est pas étranger. Ce morcellement est en partie voulu. Il permet aux partenaires de la coalition de se faire entendre lorsque des décisions importantes doivent être prises et il contribue ainsi à maintenir l'équilibre politique.

Cependant ce qui est peut-être encore plus important que ces problèmes communautaires, ce sont les aspects de „public choice” dans la façon de les aborder.

Le tonneau des Danaïdes

Les avantages de la plupart des dépenses publiques ont un caractère principalement régional et même parfois local ou bénéficient à une catégorie spécifique de la population. L'aide provient des recettes fiscales perçues sur l'ensemble de la population. Les avantages régionaux doivent être particulièrement élevés pour que l'opération soit avantageuse pour la région. Un rapport coût/avantage favorable est à la base de la pression politique visant à obtenir davantage d'aide régionale.

Il s'ensuit un accroissement exagéré des dépenses publiques, d'autant plus que le budget de l'Etat n'est pas fixe, mais peut être gonflé par des augmentations d'impôts. La politique régionale belge constitue une illustration remarquable de ce phénomène. Le champ d'application des subventions est systématiquement élargi. En 1978, on a permis que même les régions à proximité immédiate de zones à développer soient éligibles à l'aide régionale. Dès sa création, le Fonds

Les disparités régionales de la Belgique dans une perspective européenne

	Pourcentage de chômage (1983)			Produit intérieur ou régional brut par habitant (1981) EUR 10 = 100		
	minimum	moyenne	maximum	minimum	moyenne	maximum
Belgique		11,0			105	
Région flamande		11,2			104	
Région wallonne		12,5			87	
Bruxelles		13,1			169	
Anvers		11,1			132	
Brabant		10,7			120	
Hainaut		13,5			81	
Liège		13,6			100	
Limbouurg		15,9			93	
Luxembourg		9,0			79	
Namur		16,8			84	
Flandre orientale		11,5			96	
Flandre occidentale		10,0			101	
	minimum	moyenne	maximum	minimum	moyenne	maximum
Royaume-Uni	8,0	10,9	16,3	72	93	107
Irlande		14,8			67	
Danemark	7,7	9,7	11,3	95	109	131
Grèce	n.d.	8,7	n.d.	30	56	66
Allemagne	4,0	6,8	10,8	77	114	192
France	5,6	7,5	13,8	85	110	156
Italie	3,6	8,6	16,8	55	89	127
Pays-Bas	9,3	11,7	15,5	80	104	233

n.d. : non disponible

SOURCE : Annuaire des statistiques régionales de la CE, 1985.

d'expansion économique et de reconversion régionale s'est vu reprocher des mesures qui sortent du domaine proprement dit de la loi d'expansion. La protestation de la Cour des comptes contre ces abus n'a eu, en 1972, que peu de résultat. Les lois budgétaires continuèrent à indiquer explicitement que les crédits régionaux du Fonds pouvaient aussi être utilisés pour toutes les mesures qui étaient considérées comme utiles dans le cadre de la politique socio-économique ou régionale du gouvernement. En 1978, il y a eu une nouvelle extension : le Fonds peut désormais financer des projets technologiques ou régionaux d'intérêt particulier qui sortent du champ d'application de la loi d'expansion. Le comité ministériel de coordination économique et sociale doit dans ce cas émettre un avis favorable. Le Fonds est par exemple utilisé depuis pour aider la presse écrite.

Si des régions ne sont pas assez fortes isolément, elles peuvent, au moyen d'accords avec d'autres régions, mettre plus de poids électoral dans la balance. Les arrondissements du Limbourg se sont par exemple manifestés comme de puissants groupes de pression. La région qui se pose en groupe de pression à l'égard du gouvernement central s'oppose à d'autres régions qui veulent également une part du gâteau de l'Etat. Dans ce cas, la tactique du „log-rolling” est très populaire : les régions estiment que le régime préférentiel accordé à d'autres régions est bon si elles-mêmes bénéficient d'un régime préférentiel. Les hommes politiques régionaux dissimulent en l'occurrence ce qui leur conviendrait le mieux sur le plan politique derrière une analyse économique qui est souvent manipulée pour pouvoir, autant que possible, déclarer les régions zones à développer. Etant donné que la situation économique en Flan-

dre n'est pas aussi mauvaise qu'en Wallonie, les responsables flamands doivent, par exemple, appliquer des normes beaucoup moins sévères que les responsables wallons pour pouvoir quand même avoir davantage de régions à développer. On triche aussi énormément en ce qui concerne l'importance des régions proposées (tant du côté flamand que du côté wallon) : les communes et groupements de communes qui ont des difficultés et qui se trouvent dans des régions relativement prospères en sont détachés et proposés comme régions à développer. En l'occurrence, les Belges oublient la plupart du temps, lorsqu'ils considèrent leur développement économique, de le replacer dans le cadre de la situation à l'échelle européenne.

Les indicateurs économiques des régions ne sont comparés qu'avec les indicateurs régionaux et nationaux (c'est notamment le cas du côté flamand) et non avec les disparités régionales dans le reste de la Communauté européenne.

Equilibre politique

Parallèlement à l'aspect demande — les groupes de pression des régions cherchant à obtenir des aides publiques — la politique régionale connaît également un aspect offre : les hommes politiques accordent aux régions certains avantages.

Du point de vue de l'économie régionale, il est logique que l'on ne reconnaisse pas à l'ensemble ou à la majorité du territoire le statut de zone à développer. Il est également logique que l'on tende à une certaine gradation, en ce qui concerne les mesures régionales, en fonction de situation économique spécifique d'une région. Une politique qui néglige ces considérations ne réalise pas son objet. On ne peut guère dans ce cas parler de politique régionale. Toutefois, une telle politique

peut se justifier d'un point de vue purement politique : les considérations électorales ont toujours exercé une grande influence sur les actes des hommes politiques. Les ministres qui doivent décider si une région peut être considérée ou non comme zone à développer apprécient les arguments économiques à travers le prisme politique. Une décision négative peut coûter des voix. Il est donc préférable de faire preuve d'une certaine souplesse. Plus grand est le nombre d'électeurs pouvant bénéficier d'une mesure, plus cette mesure est facilement justifiable pour le milieu politique.

L'extension de la politique régionale illustre une autre caractéristique de la politique belge : l'importance du principe d'égalité. Les hommes politiques sont toujours soumis à l'exigence de traiter chacun à égalité, même si cela est parfois nettement contraire à l'efficacité de la politique. Dès lors qu'une catégorie s'est arrogé un avantage, les demandes semblables d'aide publique d'autres candidats ne tardent pas à affluer. La politique à l'égard des secteurs industriels „nationaux” offre un autre exemple de l'importance que revêt l'équilibre politique.

Les hommes politiques belges ont lié le financement de l'acier wallon à une restructuration de l'industrie textile dont a bénéficié principalement la Flandre du fait de la création du fonds de rénovation industrielle. Dès la création de ce fonds, la répartition régionale des crédits est clairement définie.

La solution du problème sidérurgique profite presque exclusivement à la Wallonie (Cockerill-Sambre) étant donné que les entreprises sidérurgiques flamandes (Sidmar, ALZ) peuvent être comptées au nombre des plus compétitives de l'Europe occidentale. Cette industrie sidérurgique flamande devait recevoir des crédits publics au nom de la justice distributive, bien qu'en principe,

elle n'en ait pas besoin et qu'une augmentation de capacité ne soit pas conforme à la politique sidérurgique européenne. A titre de compensation, il a fallu créer trois holdings. Les trois holdings (Alinvest I et II au Limbourg et Sidinvest à Gand) pouvaient utiliser leurs crédits pour des investissements „en aval” dans l'industrie sidérurgique. Etant donné que, manifestement, les projets d'investissements dans la métallurgie étaient insuffisants, le gouvernement a décidé au début de 1983 d'élargir les possibilités d'actions des holdings intéressés. Désormais, ils pouvaient participer à n'importe quel investissement dans leurs régions et même à l'étranger, à condition que l'investissement ait une rentabilité suffisante et que l'économie flamande en bénéficie.

Résumé et conclusion

La politique régionale est en Belgique un domaine fortement politisé. Les considérations économiques objectives doivent en général céder le pas à des considérations politiques.

Les disparités régionales exercent une influence déterminante sur la politique économique belge. L'intérêt politique dont jouit la politique régionale dans notre pays est hors de proportion avec l'importance de nos problèmes régionaux, notamment si on les compare aux différences régionales dans la Communauté. Même d'autres formes de politiques micro-économiques (par exemple politique industrielle) sont déterminées par les problèmes régionaux et par la pression politique à laquelle ils donnent lieu. Les conflits d'intérêts entre Flandre, Wallonie et Bruxelles jouent en l'occurrence souvent le rôle de catalyseurs et de multiplicateurs de ces problèmes régionaux.

Dr. M. De Clercq et F. Naert

In memoriam

Lucien Radoux

Né le 18 juillet 1921. Marié, deux enfants. Décédé le 24 décembre 1985.

Participe au Congrès européen de la Haye en 1948. Conseiller Communal puis Echevin de Ruysbroek dès 1952. Secrétaire particulier de Paul-Henri Spaak jusqu'en 1957. Membre du Parlement européen depuis 1962. Elu en 1979. Ne se représente plus en 1984. Il fut au Parlement belge Vice-Président et Président de la Commission du Commerce extérieur, et Vice-Président de la Commission des Relations extérieures. Au Parlement européen, il fut Vice-Président de la

Commission Politique et rapporteur dans les Commissions de l'Energie, de la Recherche, du Commerce extérieur. Il fut aussi Secrétaire de la Fondation pour les Relations internationales, Président du Bureau des Partis socialistes de la Communauté européenne, Président de l'Union des Partis socialistes européens-Gauche européenne, dont il fut l'un des fondateurs, Membre du Comité belge du Commerce extérieur en Belgique. Depuis 1984, il fut l'animateur de la Maison de l'Europe de Bruxelles en sa qualité d'Administrateur délégué.



Nous ne verrons plus Lucien Radoux au Bureau d'Information. Notre ami nous a quittés à la veille de la Noël, courageux et discret comme il le fut toute sa vie.

Il était depuis toujours mon ami. Il devint progressivement celui de toute l'équipe du Bureau de Bruxelles auquel il rendait de fréquentes visites de travail, notamment en fonction de ses responsabilités d'Administrateur délégué de la Maison de l'Europe.

Ce comportement réservé, parfois secret même pour ses amis les plus proches, résultait d'un souci constant de ne pas importuner. Une dignité naturelle accentuait encore cette attitude. C'est pourquoi, je m'efforcerai d'évoquer son souvenir avec la discrétion qui le caractérisait.

Et pourtant, parler de Lucien Radoux, c'est évoquer toute la passion d'un long combat, toute la constante d'une fidélité à un grand idéal, toute la rigueur dans l'action et la minutie dans l'exécution.

Quelques jours avant de rentrer en clinique pour ne plus en revenir, il participait encore, au Bureau de Bruxelles, à un débat animé par Willy De Clercq. A cette occasion, il traçait les grandes lignes des projets qu'ils soumettait à ses col-

lègues du Conseil d'Administration de la Maison de l'Europe. Chaque nom, chaque date, chaque sujet, chaque type de public étaient minutieusement déterminés par Lucien Radoux qui, par un travail acharné, une vigilance de tous les instants, aidait ses collègues à décider et prolonger l'action.

Cette ténacité dans l'action, cette constance dans la poursuite de ses objectifs européens ont caractérisé toutes les étapes de sa longue carrière depuis que, au sortir de la guerre, il milita dans l'action européenne, soit à titre personnel, soit dans le sillage de Paul-Henri Spaak dont il fut le Secrétaire particulier efficace et dévoué.

En 1953 déjà, il publiait pour alerter ses amis socialistes sur la nécessité de procéder rapidement à l'élection du Parlement européen. Depuis lors, des dizaines de petites brochures retracent la pensée de Lucien Radoux dans son combat européen. Elles sont toutes empreintes d'un souci de clarté, de vulgarisation. Elles traitent toutes des trois ou quatre thèmes essentiels qui ont fait le fond de l'action européenne de Lucien Radoux : la paix, le désarmement et la sécurité, l'élec-

tion du Parlement européen, l'union européenne.

Au Parlement belge, il fut rapporteur de nombreux projets touchant aux affaires étrangères, au commerce extérieur, aux problèmes atlantiques. Il fut Vice-Président et Président tant à la Chambre qu'au Sénat de la Commission des Affaires étrangères et du Commerce extérieur; il fut notamment rapporteur du projet de traité d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark.

Parlementaire européen depuis 1962, il fut Vice-Président de la Commission politique, rapporteur sur de nombreux projets touchant au commerce extérieur, aux droits de l'Homme, à l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Il fut en 1979 parmi les premiers élus. Il mena un combat ininterrompu pour appuyer le projet de traité et l'action de Spinelli. L'importante majorité recueillie sur ce projet est due pour une part à l'action de Lucien Radoux.

Nous l'avons connu au Bureau de Bruxelles comme conférencier averti, maître de son sujet, remarquablement préparé devant des auditoires difficiles comme l'Ecole Royale Militaire, l'Institut d'Etudes Européennes, les cénacles politiques. Nous l'avons

connu convaincu et pédagogue dans des débats plus restreints touchant des publics non avertis. Nous l'avons connu aussi comme analyste de situations touchant à l'action d'information du Bureau. Dans chacun de ces cas, il agissait en évitant les effets oratoires, le brillant factice, en ce qui lui permettait de révéler en permanence cette qualité trop rare d'être compris par tous.

Le Bureau de Bruxelles avait en lui un ami. Sa loyauté envers les autres, sa rigueur, son énorme expérience des choses communautaires resteront dans l'esprit de tous ses amis la marque de son courage, de sa détermination et de sa fidélité. Autant de qualités que nous souhaiterions être celles de tous ceux qui s'occupent de notre grand dessein ou tout simplement de la gestion de la chose publique.

Mais l'ami Lucien Radoux était surtout un homme bon, serein dans le succès, silencieux dans la déception, angoissé et préoccupé par les moindres détails résultant des actions dont il avait la responsabilité. Le vide qu'il laisse est grand.

Jean Poorterman.

Fonds Social Européen

Près de 4 milliards d'aides pour des projets belges. (Montants agréés en 1985 pour la Belgique)

La liste des actions en faveur des jeunes en dessous de 25 ans ont été publié dans EUR-info n° 101.

Actions en faveur des plus de 25 ans, en dehors des régions défavorisées Formation et orientation professionnelle

Description	Bénéficiaires	Montants agréés FB	Personnes concernées
Formation professionnelle - Chômeurs depuis plus de 12 mois	Le Piment - Brabant	1.204.706	18
	La Rue - Brabant	675.393	4
	FUNOC - Hainaut	5.502.931	81
	Radio Télévision Animation - Namur	1.467.448	29
	Omschakelen - Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	1.085.911	35
	Foyer Culturel de Sart Tilman - Liège	7.337.241	147
	O.N.E.M. - Brabant	4.545.144	25
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	81.786.881	1.040
	ADESA - Brabant	814.434	2
	Promotion des droits sociaux - Brabant	440.234	4
	C.T.G.A. - Brabant	880.469	11
	Ateliers Tubiziens - Brabant	766.742	15
	CARI - Brabant	214.614	9
	Chantier Coopératif - Brabant	253.135	3
	Science Service Travail - Brabant	697.038	6
	APIDES - Brabant	865.794	3
	A.C.T.E.S. - Brabant	728.772	4
	Fondation Rurale de Wallonie - Hainaut	440.234	2
	A.C.E. - Hainaut	5.487.963	34
	Le Grand Atelier - Hainaut	850.478	4
	Entreprendre Borinage - Namur	1.002.704	4
	FEC-Borinage 2000 - Namur	2.142.474	18
	Service des Guides de Saint-Hubert - Luxembourg	440.234	2
	Centre de Guidance - Luxembourg	256.437	3
	Cercle Horticole Chiny - Luxembourg	262.306	1
	Idem	63.834	2
	Le Réseau - Liège	560.932	3
	A.C.T.E.S. - Namur	352.554	2
	Sambre et Terre - Namur	1.224.310	4
	GADAN - Namur	355.544	2
Guides 1815 - Brabant	440.234	4	
Initiatives locales et actions en faveur d'agents de développement	Vrij Technisch Inst. - Brugge - West-Vlaanderen	299.799	1
	Fondation André Oleffe - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	8.801.381	73
	Centre Information et Education Populaire - MOC - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	972.185	28
	La Moisson 210 - Luxembourg	1.751.008	9
	Defis - Brabant	1.542.288	18
	O.N.E.M. - Luxembourg	6.653.158	25
	Le Grisou - Hainaut	6.328.371	22
	Solidarité des Alternatives wallonnes - Hainaut	1.955.375	7
	FUNOC - Hainaut	2.934.897	29
	Fondation Rurale de la Wallonie - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	660.350	11
Favoriser formation professionnelle et/ou adoption des postes de travail des personnes handicapées	Fonds national de reclassement social des handicapés - Limburg	6.932.108	100
	Fonds national de reclassement social des handicapés - Liège	6.932.108	100
	Fonds national de reclassement social des handicapés - Brabant	202.000	7
	Fonds national de reclassement social des handicapés - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limburg - Luxembourg - Namur - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	213.198.245	3.061
	Inst. Saint-Michel - Liège	4.000.000	10
	Champ Libre - Liège	2.800.000	15
	A.C.T.E.S. - Liège	1.350.000	7
(Re)prise activité professionnelle des femmes dans les secteurs où elles sont sous-représentées	Assoc. Intercommunale de Guidance et Santé - Liège	3.550.000	15
	CASPH - Namur	2.050.000	10
	Repartir - Brabant	375.000	30
Actions accompagnant reconversion ou restructuration d'entreprise(s)	O.N.E.M. - Brabant	326.547	5
	O.N.E.M. - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	13.821.246	30
Favoriser intégration des travailleurs migrants et leurs familles	O.N.E.M. - Hainaut - Liège	15.697.673	607
	O.N.E.M. - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limburg - Luxembourg - Namur - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	26.929.053	295
Favoriser recherche appliquée et développement de nouveaux produits, services, processus de production	Dar Al Amal - Brabant	948.750	24
	Fondation Rurale de Wallonie - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	457.843	4

Description	Bénéficiaires	Montants agréés FB	Personnes concernées
Requalification pour introduction de nouvelles technologies	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Oost-Vlaanderen	218.509	32
	Idem - Antwerpen - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	1.014.430	92
Formation des formateurs	De Poort - Beraber - Oost-Vlaanderen	286.627	15
	Ministère Communauté Française	299.844	29
	Centre de Formation et d'Educ. Familiale - Liège	199.940	15

Réinstallation et intégration socio-professionnelle (Mobilité géographique)

Description	Bénéficiaires	Montants agréés FB	Personnes concernées
Embauches dans emplois supplémentaires et permanents répondant aux besoins collectifs	Office National de Sécurité Sociale - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limburg - Namur - Luxembourg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	66.272.901	1.699

Embauche ou soutien salarial

Description	Bénéficiaires	Montants agréés FB	Personnes concernées
Embauches dans emplois supplémentaires et permanents répondant aux besoins collectifs	O.N.E.M. - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	3.157.537	63
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	5.507.333	220
	A.C.E. - Hainaut	1.133.287	34
	Entreprendre Borinage - Hainaut	135.846	3
	FEC-Borinage 2000 - Hainaut	1.272.806	15
	Synergie Emplois - Namur	159.101	2
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limburg - Luxembourg - Namur - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	22.274.104	257
	Idem	625.885.805	7.527
	Idem	257.806.843	2.972
	Volkshochschule der Ostkantone	19.728.491	227

Actions spécifiques

Description	Bénéficiaires	Montants agréés FB	Classe d'âge	Personnes concernées
Emploi - Formation	Ministerie van Onderwijs	30.300.000	- de 25	100
Initiatives locales pour la création d'emplois	Inst. Europ. Interuniv. de l'action sociale	4.386.000	- de 25	30
	CIRIEC	12.643.428		30
	La Rue - Brabant	13.318.000		28
Qualification jeunes après fin scolarité obligatoire	FUNOC - Hainaut	21.500.000	- de 25	36
	Université Liège - Liège	5.585.000	- de 25	50
	Foyer Culturel de Sart Tilman - Canal Emploi - Liège	18.000.000	- de 25	200
Actions en vue d'améliorer structures de formation	Radio Télévision Animation - Namur	5.500.000		60
	Defis - Brabant	1.560.000		50
	Collectif d'Alphabétisation - Brabant	1.500.000		20
	Cercle Horticole Chiny - Luxembourg	12.800.000		80
Formation pour favoriser intégration des migrants et leurs familles	Vormingcentrum		- de 25	
	Foyer - Bruxelles	7.337.838	- de 25	24
Formation à la fonction d'entrepreneur	Assoc. pour le redéploiement écon. - Seraing - Liège	3.750.000		15
	IRI - Liège	27.381.000		196
Amélioration accès femmes à l'emploi	Patrimoine Univ. de Liège - Liège	3.301.000	- de 25	14
Amélioration accès des handicapés à formation et au marché de l'emploi	Microprof - Liège	13.451.800		20

Actions en faveur des jeunes de moins de 25 ans, régions défavorisées Formation et orientation professionnelle

Description	Bénéficiaires	Montants agréés FB	Personnes concernées
Formation des formateurs	De Poort - Beraber - Oost-Vlaanderen	1.171.939	60
	Ministère Communauté Française - Centre Educ. Permanente - Brabant	1.087.000	125
	Univ. de Liège - Liège	2.460.000	20
	Idem	2.090.000	20
	Centre socio-culturel des Immigrés - Bruxelles - Brabant	1.316.325	30
	Centre de Formation et d'Educ. Familiale - Liège	545.000	40

Sur les traces d'Erasmus

A l'époque d'Erasmus, il y a environ cinq siècles, les étudiants étaient souvent nomades. Erasmus en personne, pour ne citer que lui, a fait ses études aux écoles et universités de Gouda, Utrecht, Deventer, Paris et Turin.

Aujourd'hui, les étudiants semblent plus casaniers. Des six millions de jeunes qui sont inscrits dans les 3.600 institutions universitaires de la Communauté, à peine 60.000, donc moins de un pour cent, accomplissent leurs études dans un autre Etat-membre.

Et encore, ce chiffre est faussé car les statistiques reprennent habituellement les jeunes dont les parents sont établis dans un autre Etat-membre. De plus, pratiquement tous les Luxembourgeois sont contraints à quitter le Grand-Duché pour obtenir leur diplôme universitaire à l'étranger.

La commission de la CE pense qu'il est urgent de faire bouger tout cela. Dans ce but, elle a soumis son programme „ERASMUS” à l'approbation du conseil.

Pour le moment le Japon et les Etats-Unis font de grands efforts afin d'attirer des étudiants étrangers, ce qui semble parfaitement

réussir aux Etats-Unis où le nombre „d'étudiants-hôtes” a considérablement augmenté les dernières années.

Le gouvernement japonais a fait savoir récemment qu'il vise à accueillir 40.000 étudiants étrangers en 1992 et 100.000 pour l'an 2000. Il s'agirait-là d'une multiplication par huit car actuellement, il n'y a que 12.000 étudiants étrangers au Japon. Les raisons pour lesquelles les pays désirent envoyer leurs étudiants „sur les routes” sont évidentes : dans un monde où la lutte pour la concurrence devient toujours plus acharnée, il est vital que les cadres qui détiennent des postes à responsabilité comprennent que la collaboration avec des partenaires d'autres Etats-membres est essentielle. Voilà ce que les jeunes Européens doivent apprendre durant leurs études afin de se mouvoir en Europe comme dans leur élément naturel. Une telle mobilité leur permettra ainsi non seulement de parler et de comprendre plusieurs langues mais aussi d'être mieux familiarisés avec les structures économiques et sociales des pays voisins. De toute façon, ils seront

mieux armés pour éviter le piège des campagnes de promotion d'intérêts nationaux qui nuisent à l'intérêt général.

L'échange

Si le Conseil suit les propositions de la Commission il y aura les prochaines années du mouvement sur les campus européens. Le programme moteur de ce mouvement s'appelle ERASMUS, une abréviation pour European Community Action Scheme for the Mobility of University Students. Le plan est destiné à développer l'échange d'étudiants de manière spectaculaire et à encourager la collaboration entre les universités. Le but final en est de créer un réseau souple de collaboration universitaire au sein de la Communauté.

Au cours des années précédentes, le terrain a été déblayé au moyen de projets-pilotes qui furent effectifs dès 1976. Cinq cents programmes d'étude communautaires pour l'échange d'étudiants ou de personnel enseignant ont reçu un soutien financier de la CE. Pourtant, à cause de problèmes budgétaires, moins de un professeur sur cent a reçu des fonds de la Communauté pour mettre

en œuvre sur place des projets communs avec des collègues d'autres Etats-membres.

En 1985, à peine 3.000 étudiants ont pu participer à des programmes d'échange financés par la CE.

La Commission estime que le moment est venu d'accroître l'effort. Le besoin s'en fait sentir, ne serait-ce que par le fait que la demande d'assistance financière dans ce domaine a quintuplé entre 1977 et 1985.

Le plan

ERASMUS vise haut. A partir de 1992, un étudiant sur dix dans les Douze devrait avoir la chance d'accomplir une partie de ses études dans un autre Etat-membre. Partant du fait qu'une formation universitaire dans la CE s'étend généralement sur quatre ans, cela signifie que chaque année, au moins 150.000 étudiants de la CE partiront pour une courte période dans un autre Etat-membre. La Commission veut atteindre cet objectif en deux phases. Ses propositions actuelles valent pour la première période qui va de 1987 à 1989.

Erasmien, premier Européen

Erasmus, (Rotterdam 1469 - Bâle 1536) dont on a dit souvent, et à juste titre, qu'il fut un des premiers Européens, était convaincu que le plus impératif devoir des chefs d'état était de préserver la paix et que le but vers lequel ils devaient tendre, était la concorde entre les hommes.

Son pacifisme, entretenu par les meilleures lectures et son engagement de chrétien, lui fit écrire des ouvrages d'un rare courage moral quand on les re-place dans leur contexte historique.

Il est, en effet, toujours dangereux de donner des conseils de modération,

voire des leçons de morale, à un despote qui s'arroge tous les droits sur les événements et sur ses sujets. Tenir cette sorte de discours à un roi qui ne brûle que d'étendre ses territoires, de stabiliser les fronts des armées à la suite de ses victoires militaires, de ne laisser aucun affront, infligé par un adversaire aussi belliqueux que lui, sans vengeance sanglante, exige une prudence et une habileté d'écrivain sans pareilles.

Cela étant et partant du principe que cette paix, toujours si menacée et même „persécutée”, peut être conquise définitivement en faisant appel à la

seule raison, l'ambition essentielle d'Erasmus fut, surtout, pendant sa longue existence, de contribuer à l'enrichissement culturel et intellectuel du monde.

Il ne s'est jamais attelé à une autre tâche que celle d'instruire par la publication de livres savants, de traductions d'auteurs grecs, d'éditions critiques des latins et des Pères de l'Eglise.

Il fut aussi le dernier écrivain du XVIe siècle à avoir confié la totalité de sa pensée à la langue latine connue aussi bien en Ecosse qu'en Pologne, au Danemark ou en Espagne. Cette langue commune à tous lui assura une notoriété exceptionnelle et sa

renommée ne rencontra aucune barrière linguistique. De ce fait, son œuvre énorme exerça une profonde influence culturelle pendant plusieurs siècles.

Le XVIe siècle fut une des périodes les plus riches d'espoirs pour le monde occidental, grâce à l'avènement d'une civilisation nouvelle née en même temps que l'imprimerie et la boussole.

Le rassemblement de nombreuses nations sous l'autorité de trois souverains, chrétiens de surcroît, pouvait laisser augurer qu'ils étaient pénétrés par le même message messianique de paix, de fraternité et d'amour.

Tout d'abord, il faut un budget suffisant pour des bourses et séminaires intensifs à l'échelle européenne. Par définition, ce sont les Etats-membres qui doivent en premier lieu donner à leurs étudiants la chance de parfaire leurs connaissances. Mais la Commission est d'avis que la Communauté a aussi son rôle à jouer pour les aider à supporter les coûts supplémentaires qui découlent des études dans un autre Etat-membre.

La Commission veut deux sortes de bourses. Les bourses „partielles” vaudront à peu près 2.000 Ecus par an pour les frais de voyage d'un étudiant qui visite une université dans un autre Etat-membre, les cours de langue de préparation au séjour à l'étranger et la différence de droit d'inscription et du coût de la vie. Pour 1987, 5.000 bourses partielles seront disponibles et pour 1992, 150.000. Elles seraient en principe accordées pour un an.

L'autre type de bourse, la bourse „complète”, vaudra environ 5.000 Ecus par an mais sera seulement attribuée à un nombre limité d'étudiants qui porteront le titre de „boursiers ERASMUS”. Elle est destinée à tous les étudiants qui dési-

rent suivre un cycle d'études intégré et reconnu dans un autre Etat-membre. En 1987, 500 bourses de ce type seraient attribuées, 1.000 en 1988 et 2.500 en 1989.

Ces deux types de bourses devraient normalement être disponibles pour les jeunes qui ne désirent effectuer qu'une partie de leurs études universitaires dans un autre Etat-membre. Dans le cadre d'ERASMUS, 20.000 Ecus seront également octroyés pour soutenir des séminaires intensifs de courte durée sur des sujets spécifiques. Des étudiants talentueux et des professeurs de la Communauté pourront y prétendre, dans l'espoir qu'à un stade ultérieur, les institutions participantes mettent sur pied des programmes d'échange de plus longue durée.

Un réseau

Le deuxième objectif de ERASMUS, c'est le lancement et le fonctionnement d'un Réseau Universitaire Européen. Les programmes d'échange, permettront de résoudre des problèmes pratiques. Ainsi, la période d'étude à l'étranger devrait être reconnue pour éviter une prolonga-

tion de la durée totale des études.

ERASMUS privilégiera les accords prévoyant des échanges pour des périodes d'étude d'au moins six mois pour les étudiants dont les études à l'étranger sont reconnues.

La Commission s'intéresse particulièrement aux programmes qui aboutissent à l'obtention de diplômes dans au moins deux Etats-membres car ils accroissent les possibilités d'emploi et la mobilité professionnelle dans la Communauté.

Dans ce contexte, il faudra négocier de manière détaillée des sujets tels que les procédures de contrôle des connaissances, la reconnaissance des études effectuées à l'étranger, la préparation linguistique et la surveillance des étudiants. Basée sur les expériences acquises lors des projets-pilotes engagés depuis 1976, une aide financière de 1.500 Ecus sera accordée au personnel universitaire. En outre, des aides annuelles de 10.000 Ecus par université seront accordées pour les frais de voyage et de séjour du personnel universitaire intégré pour développer et faire fonctionner les pro-

grammes, pour la préparation et la traduction des dossiers, pour les cours de langue, pour la surveillance des étudiants durant leurs études à l'étranger et pour l'évaluation finale. En 1987, 600 universités devraient bénéficier d'un soutien semblable de la CE, 1.200 en 1988 et 1.700 en 1989.

Le système des étudiants-hôtes ne peut réellement être une réussite que si les diplômes et périodes d'étude dans d'autres Etats-membres sont reconnus. La Commission propose de s'inspirer des expériences américaines „ECTS” pour ce qui est des méthodes d'évaluation rapide et objective des performances académiques d'un étudiant afin de l'intégrer sur cette base au niveau d'étude approprié.

Les universités sont libres, la participation est volontaire. Le système sera testé durant six ans de manière expérimentale dans vingt universités. En 1987, la Communauté devra débloquer 600.000 Ecus pour ERASMUS.

Il va de soi qu'un programme d'information devra être développé afin de renseigner les candidats à ERASMUS sur toutes ces nouvelles possibilités.

De plus, le dynamisme de cette époque fut vraiment prodigieux aussi bien au point de vue commercial, industriel, technique et artistique que scientifique.

L'horreur de la peste pulmonaire du Moyen âge tout proche, qui fit mourir „une tierce partie du monde” comme l'affirme Jean Froissart, les drames nés de la Guerre de Cent ans, la découverte de „terres nouvelles”, la facilité d'échanger des idées, grâce aux textes soudain multipliés et aux grandes foires internationales, les techniques bancaires et la naissance du capitalisme, insufflèrent aux Européens d'alors, une tonifiante volonté de vivre intensément et de faire mieux, non seulement que leurs prédéces-

seurs, mais surtout que l'Antiquité elle-même.

L'homme de tous les instants

Erasme se félicita d'être né en ce siècle enrichi par le puissant renouveau des belles-lettres classiques, berceau et catalyseur du savoir humain.

L'enthousiasme que ses œuvres suscitèrent dans les grandes écoles européennes, le conforta dans son ambition de philologue de ressusciter les trésors de la pensée antique.

Il y excella très vite et, d'emblée, grâce à un labeur effréné et une ténacité exemplaire, il devint l'écrivain le plus brillant et le plus admiré de son temps, non sans soulever de-ci de-là des jalousies re-

cuites, qui ne contribuent pas à orner l'image idéale que l'on est en droit de se forger de l'intellectuel de la Renaissance ...

Erasme n'avait que vingt ans lorsque le futur Henry VIII l'appelle déjà „l'homme le plus savant du monde”.

On le considère comme le „soleil”, „l'ornement”, „la lumière”, comme „un dieu même” ! Ce ne sont pas que des figures de style ou de l'amplification littéraire mais bien l'expression d'une sincère admiration pour sa science incomparable.

Tout n'est cependant pas idyllique autour d'Erasme. Hélas, il constata très vite que la paix universelle et la concorde entre les nations est un rêve bien fragile.

Les souverains qui régnaient alors sur l'Europe : Henry VIII, François Ier et Charles Quint, n'allèrent pas tarder à montrer que leurs ambitions de jeunes monarques n'hésiteraient pas à plonger leurs peuples dans le sang et la tragédie.

Un siècle d'or ?

Tout au long de sa considérable correspondance, on retrouve des termes identiques pour dépeindre son époque troublée par tant de misères.

Il souffre que ce „siècle de folie” soit „criminel et pénible, mauvais et dangereux, détestable et orageux, purulent et effréné, agité et insensé, dément et bavard.” C'est un siècle „d'écorchés vifs.”

Cette génération en effet n'a fait qu'anéantir les espoirs de vivre en paix et dans le respect mutuel. „La concorde, la charité, la foi, les sciences, les mœurs, l'urbanité ont péri” soupire Erasme. „Que reste-t-il ?”

Dans l'élan impétueux et généreux de la jeunesse, la civilisation nouvelle était cependant apparue comme „un siècle d'or où seraient enfin rétablis les trois principaux biens du genre humain : la piété, les belles-lettres, et l'entente publique, c'est-à-dire la paix perpétuelle.”

La piété ...

Erasme appartient à une époque profondément marquée par la religion catholique, omniprésente et omnipotente. Prêtre lui-même, il n'approuva pas l'Eglise de son temps, trop engluée dans les arguties sophistiques de la scolastique, trop divisée par la multiplicité des ordres monastiques aux rivalités redoutables, trop abâtardie par le niveau dérisoire du bas-clergé pour qui les superstitions les plus infantiles tenaient lieu de pratique, trop éloignée, enfin, de la signification initiale du christianisme.

Il tenta, sans relâche, malgré les menaces croissantes qui pesaient sur lui, de ramener le catholicisme romain vers un christianisme épuré, non dogmatique, sans ajouts humains postérieurs, basé sur la foi, la charité et les œuvres de piété, et non sur des gestes extérieurs, sans réelle participation du cœur et de l'esprit.

Les Belles-Lettres

La connaissance des auteurs latins et surtout de leurs initiateurs, les Grecs, qui sont à l'origine de notre savoir, lui était très tôt apparue comme indispensable à l'éducation d'autant que la jurisprudence, la philosophie, la médecine et la théologie, c'est-à-dire les grandes disciplines d'alors, seraient hautement aidées par l'étude des belles-lettres.



Il était donc nécessaire, pour permettre à l'intelligence de se libérer du joug de la barbarie, de remonter à ses sources mêmes. Erasme écrivit de nombreux traités de grammaire, de prononciation, et de rhétorique, des recueils de citations utiles tant pour orner les discours que pour parler du beau temps, des manuels pour apprendre à s'exprimer correctement et à penser juste.

La parole, étant ce qui distingue l'homme de l'animal, avait dit déjà Galien, il importait de développer au mieux ces facultés spécifiquement humaines pour permettre à l'individu de s'épanouir et, par ricochet, de donner à la société entière un niveau de savoir digne d'une civilisation raffinée.

L'entente publique

„Cela intéresserait grandement la paix du monde, dit Erasme, si l'on fixait à chaque puissance, par des traités solides d'utilité publique, des frontières qui

ne pourraient, une fois établies, être déplacées ni dans un sens ni dans l'autre, par alliance ou par convention, surtout pas pour le droit périmé de vieux titres de propriété, celui dont chacun a l'habitude de couvrir la réalité quand on cherche à faire la guerre.”

Y a-t-il moyen d'être plus clair qu'Erasme quand il dit que le „dieu Mars est un imbécile” !

Son réalisme ne se laisse pas obscurcir par des rêveries utopiques. Il remarqua avec amertume que l'homme, en qui il croit cependant, est un animal assoiffé de sang. En effet, „mon expérience confirme entièrement ce que disait Homère, il y a tant de milliers d'années : que l'homme se lasse de nourriture, de boissons, de chansons, de danses et de tout ce qui est pourtant naturellement agréable; il n'y a que la guerre, qui est la chose la plus funeste de toutes, dont il ne se lasse jamais.”

Erasme voyageur

Erasme fut aussi un grand voyageur malgré les multiples dangers qu'impliquaient ces expéditions !

Né aux Pays-Bas où il vécut le premier tiers de sa vie, il fréquenta les grandes écoles et les cours étrangères, connut tous les cénacles humanistes européens et fut en relations épistolaires avec les élites littéraire, universitaire, politique et théologique de son temps.

Son désir de faire partie de la République des lettres, qui efface les frontières entre les cultures, lui fit ressentir avec acuité l'inanité de la notion d'appartenance à une région, avec ce que cela fait supposer comme sentiment de supériorité sur toutes les autres.

Citoyen du monde

„Il est, à mon avis, plus conforme à la philosophie de discuter des événements et des hommes de façon à considérer le monde comme la patrie commune à tous”, avait-il dit dans sa jeunesse. Il confirmera cette réflexion lorsque les hostilités, nées de la Réforme, opposeront davantage encore les esprits. „Je désire être un citoyen du monde, appartenir à toutes les cités, ou plutôt être étranger à toutes”, répondit-il au zürichois Zwingli qui l'invitait à devenir citoyen de sa ville.

Etre utile à tous ...

Il dit encore : „j'ambitionne d'être utile non seulement aux Allemands, mais encore aux Français, aux Espagnols, aux Anglais, aux Tchèques, aux Russes et même aux Turcs et aux Arabes, si je le puis.”

Il ne reconnaît à personne, ni aux dirigeants, ni aux églises, ni aux peuples, le droit au racisme, au nationalisme fanatique, à l'impérialisme agressif qui, tous, engendrent la haine, avec les conséquences tragiques que l'on sait. Mais il est très conscient que cela

n'est qu'un rêve, qu'il carresse avec une infinie tristesse, car la bêtise des hommes, et, surtout, la cruauté de ceux qui s'emparent des rênes du pouvoir, „ces satrapes qui nous sucent tout entiers jusqu'aux os", empêcheront toujours que l'irénisme se matérialise dans les faits.

Pour Erasme, les êtres importent davantage que les idées. A ses yeux, tout pays est une création politique, arbitraire, souvent obtenue par la violence des armes ou par des tractations d'intérêts, dans lesquelles on ne tient jamais compte des désirs et des besoins des gens.

Il possédait des amis très chers et des admirateurs dans tous les pays d'Europe, même parmi les grands de ce monde qui tentaient de l'attirer afin qu'il contribuât à leur gloire.

Erasme refusa presque toujours de tels honneurs dont il se défiait, par un instinct très sûr, car il souhaitait „être utile à tous et n'être au service de personne."

C'est précisément parce qu'il voulait être utile à tous qu'il consacra tant de veilles à écrire des livres de philosophie politique ou à adresser des lettres, parfois pathétiques, aux souverains afin de les exhorter à préserver les biens et la vie de leurs sujets, ainsi que les études, en renonçant à leurs stupides querelles.

Il fit la leçon aux rois en leur dédiant des livres pleins de conseils utiles.

Il leur dit sans ambages qu'„ils traitent leurs peuples, non comme des humains mais comme du bétail."

Il fut un non-violent et surtout un ennemi de toute forme de tyrannie, qu'elle fût confessionnelle, idéologique ou politique, car, quelque dure que soit la répression, „le despotisme fait taire, pour un temps, la langue des hommes mais ne peut pas changer leurs esprits."

Son action fut donc un hymne à la liberté de l'homme.

Erasme pédagogue

Erasme fut un remarquable pédagogue, soucieux de doter l'enseignement nouveau de méthodes rationnelles.

Ce que son programme contient de plus neuf et d'original, c'est qu'il propose des exercices de mémoire et de réflexion, dès l'âge le plus tendre, en nourrissant l'intelligence des tout petits par des connaissances appropriées à leurs facultés. „Il importe, en effet, pour toute la vie d'être formé dès le début par les principes les meilleurs."

Il proposa une manière d'enseigner „dont l'agrément fasse de l'étude un divertissement et non une peine".

Il a en très haute estime le rôle du professeur, à quelque niveau de la hiérarchie qu'il appartienne.

C'est „un office presque royal" puisque l'enseignant „prépare non seulement l'avenir de ses élèves mais surtout celui de la patrie".

Erasme sait de quoi il parle puisqu'il fut lui-même professeur, soit comme précepteur, soit en chaire académique, mais il le fut bien davantage dans ses livres.

Il suggéra d'instituer des écoles laïques et gratuites dont les classes n'accueilleraient pas plus de seize élèves et où une sélection attentive séparerait les plus doués des paresseux ou des incapables. Les professeurs, choisis avec soin pour leurs compétences, leur probité et leurs bonnes mœurs, œuvreraient à l'instruction des jeunes, le plus tôt possible, en collaboration étroite avec les parents car l'éducation ne doit pas être dissociée de l'instruction.

„On ne commence jamais assez tôt ce qui ne sera jamais achevé, écrit-il, car il nous faut toujours apprendre, aussi longtemps que nous vivons."

Il imagina une éducation libérale de haute qualité qui s'adresserait aussi bien à l'intelligence qu'à l'affecti-

tivité puisque „l'érudition, en dépit de ses avantages innombrables, apporte plus de mal que de bien, si elle ne se met pas au service de la vertu."

La méthode la plus efficace repose sur une discipline constante.

Prendre de notes

Le travail de l'étudiant est tout simple. Il suffit de „prendre des notes, ne rien considérer comme certain sans l'avoir reconnu comme tel, ne rien croire à la légère, s'arrêter sur les choses au-dessus desquelles les autres passent avec insouciance et ne passer outre qu'après les avoir examinées, pesées, considérées de plus près, comparées à leurs semblables".

Pour atteindre le niveau de l'érudition, il a une méthode plus simple encore. Il convient de „fréquenter assidûment les érudits, d'écouter les érudits, de les étudier avec zèle, enfin, de ne jamais se croire soi-même érudit".

Que de douceur, et de fermeté à la fois, dans la plume de ce moraliste !

Nonobstant „sa santé chancelante" et une naturelle préférence pour ce qu'on appelle aujourd'hui „la recherche", qui l'ont éloigné de la carrière d'enseignant, il écrivit des pages splendides sur l'éducation des jeunes gens dans lesquelles il traite de la discipline, génératrice de progrès rapides, de la relation amicale, affectueuse mais sans familiarité, qui unit le maître aux étudiants, du climat de respect réciproque qui préside aux leçons, ainsi que de tout ce qui fait la grandeur de l'homme.

Toutes ses œuvres ont une évidente intention didactique à long terme car il songe avant tout à la société future (donc obligatoirement meilleure) lorsqu'il préconise une „érudition libérale qui nous offre non seulement la possibilité d'être des hommes et de nous dissocier de la race des bestiaux et de vivre totalement et véritablement,

mais encore de vivre heureusement et agréablement."

Comme une greffe

Lui qui voyagea tant, non pour faire du tourisme comme on l'a pratiqué en notre siècle, mais pour se rendre en telle bibliothèque ou en telle université, a bien compris l'importance des échanges intellectuels que favorisent ces rencontres, lorsqu'il évoque les déplacements des jeunes universitaires „qui quittent la maison paternelle ... et s'habituent ainsi aux langues et aux coutumes étrangères. C'est là comme une greffe intellectuelle qui les adoucit et les dépouille de leur naturel sauvage, s'ils en ont un. Car rien n'est plus mesquin que ceux qui ont passé leur vie dans leur patrie car ils haïssent l'étranger et condamnent tout ce qui diffère de leurs rites indigènes".

Il estime à juste titre que „sont concitoyens et coinités tous ceux qui ont été formés aux mêmes études".

En conclusion, les mouvances étudiantes, aux yeux d'Erasme, pourraient contribuer heureusement à bâtir une société internationaliste moins obtuse, élargir la vision du monde et relativiser les différences que les atavismes tribaux ou de clans exacerbent parfois jusqu'à la xénophobie.

Des amitiés, ou du moins des affinités, peuvent naître et aider à nuancer les „vérités historiques", fatalement sommaires et schématiques enseignées sur les bancs de l'école.

Elles pourraient créer des liens par delà les frontières et au-dessus des particularismes culturels et rendre les relations entre les peuples et les états plus souples et plus humaines pour réaliser, enfin, le plus vieux rêve de l'humanité : la paix perpétuelle ...

Jean-Pierre Vanden Branden
Conservateur de la Maison d'Erasme à Bruxelles.
décembre 1985

L'Europe du citoyen



Une nouvelle carte de la Communauté européenne

A l'occasion de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne à la Communauté européenne au 1er janvier 1986, une nouvelle carte politique de la Communauté est éditée.

La carte montre la Communauté européenne, ses douze Etats membres, leurs régions et unités administratives. Format de la carte : 75 x 105 cm, échelle 1/4.000.000 (1 cm = 40 km) 12 couleurs. La carte est éditée dans les neuf langues de la Communauté.

En encart figurent 105 graphiques représentant les données de base des douze Etats membres et de la

Communauté européenne, ainsi que des données comparatives entre la Communauté, les Etats-Unis et l'Union soviétique.

La carte est éditée par l'Office des publications officielles des Communautés européennes (BP 1003 Luxembourg, L Grand-Duché de Luxembourg) — Service auteur : Commission des Communautés européennes, division „Coordination et préparation des publications” (IX-D-5), 200, Rue de la Loi, 1040 Bruxelles, Belgique.

Prix de vente conseillé (sans TVA ni frais d'expédition) : 250 FB

En vente chez :
 Rossel & Cie SA
 Edition-Distribution,
 Rue Royale 134,
 1000 Bruxelles.
 Moniteur Belge,
 Rue de Louvain 40-42
 1000 Bruxelles

L'Europe du citoyen laisse à désirer

M. Ripa di Meana, membre de la Commission, n'a pas hésité, au cours d'une conférence de presse, à appeler les partisans de la construction européenne à protester sur la voie publique (pacifiquement, bien entendu) contre l'incapacité du Conseil des ministres à promouvoir „l'Europe des citoyens”.

M. Ripa di Meana estime que c'est la crédibilité même des dirigeants européens qui est en jeu : il est temps qu'ils transforment leurs paroles en actes. Le rapport de la Commission sur „L'Europe des citoyens” avait pourtant défini clairement les objectifs. Mais les réalisations tardent à venir. Une fois de

plus, il semble y avoir un fossé entre les grandes décisions politiques et leur mise en œuvre, a encore souligné M. Ripa di Meana.

En tête des mesures à prendre se trouve la simplification des contrôles et formalités aux frontières intérieures de la Communauté, y compris aux frontières portuaires et aéroportuaires. Parmi les autres mesures toujours pendantes, M. Ripa di Meana a cité l'institution d'un système d'inscription électorale uniforme, l'harmonisation des droits de résidence ainsi que des mesures de santé publique.

La Commission a l'intention de faire de nouvelles propositions, à ajouter au dossier de „l'Europe des citoyens”. Malheureusement, a poursuivi M. Ripa di Meana, tout ce que les ministres ont réussi jusqu'à présent à approuver, ce sont quelques directives sur le droit d'établissement des pharmaciens et architectes, sur l'harmonisation des qualifications professionnelles et sur la mise à jour de certaines exemptions fiscales.

Au cours des six mois à venir, la Commission a l'intention de proposer aux ministres l'abolition des contrôles fiscaux concernant les transports privés ; la simplification des formalités d'importation des véhicules ; la création d'un espace télévisuel ; le droit de vote de tous les citoyens de la Communauté lors des scrutins locaux ; le renforcement des contrôles anti-drogues ; l'amélioration de l'image de marque de la Communauté ; le drapeau et l'hymne européens.

En attendant, a déclaré tranquillement M. Ripa di Meana, tous ceux pour qui l'Europe signifie vraiment quelque chose devraient manifester pacifiquement sur toutes les frontières intérieures de la Communauté, jusqu'à ce qu'ils puissent les franchir sans entraves.

Le temps c'est de l'argent

Les travailleurs européens sont prêts à accepter un aménagement de leur temps de travail, mais à condition qu'il s'accompagne d'une diminution des heures prestées, indique le dernier bulletin économique de la Commission (Supplément B n° 10).

L'enquête auprès des responsables de l'industrie et des consommateurs montre que l'idée de la flexibilité du temps de travail fait son chemin, même si l'on inclut le travail du

soir et du samedi, et qu'elle serait acceptée si le temps de travail était réduit.

Mais les statistiques, établies au printemps dernier, montrent aussi que seul un travailleur sur six, employé à plein temps, serait prêt à accepter une réduction de salaire pour la possibilité de travailler 30-34 heures par semaine.

La Commission fait toutefois remarquer que des changements aussi fondamentaux ne pourraient être opérés sans une modification importante des méthodes de production si l'on voulait éviter une augmentation des coûts.

Néanmoins la réorganisation du temps de travail présente des avantages : mis à part le fait d'offrir aux travailleurs des horaires plus agréables, elle permettrait de créer des emplois.

L'enquête fait apparaître une autre tendance. L'augmentation des salaires prend de plus en plus d'importance, 61 % des travailleurs la préférant à la réduction du temps de travail alors qu'ils n'étaient que 51 % à le faire en 1977. Le nombre des hésitants a aussi légèrement augmenté, 8 % par rapport à 7 % en 1977.

Ce choix reflète la progression lente des revenus en termes réels au cours des cinq dernières années. Ce sont les Danois et les Néerlandais qui sont les plus nombreux à choisir

la réduction du temps de travail, alors qu'en Irlande, au Royaume-Uni et en Grèce les travailleurs se prononcent surtout pour l'augmentation des salaires.

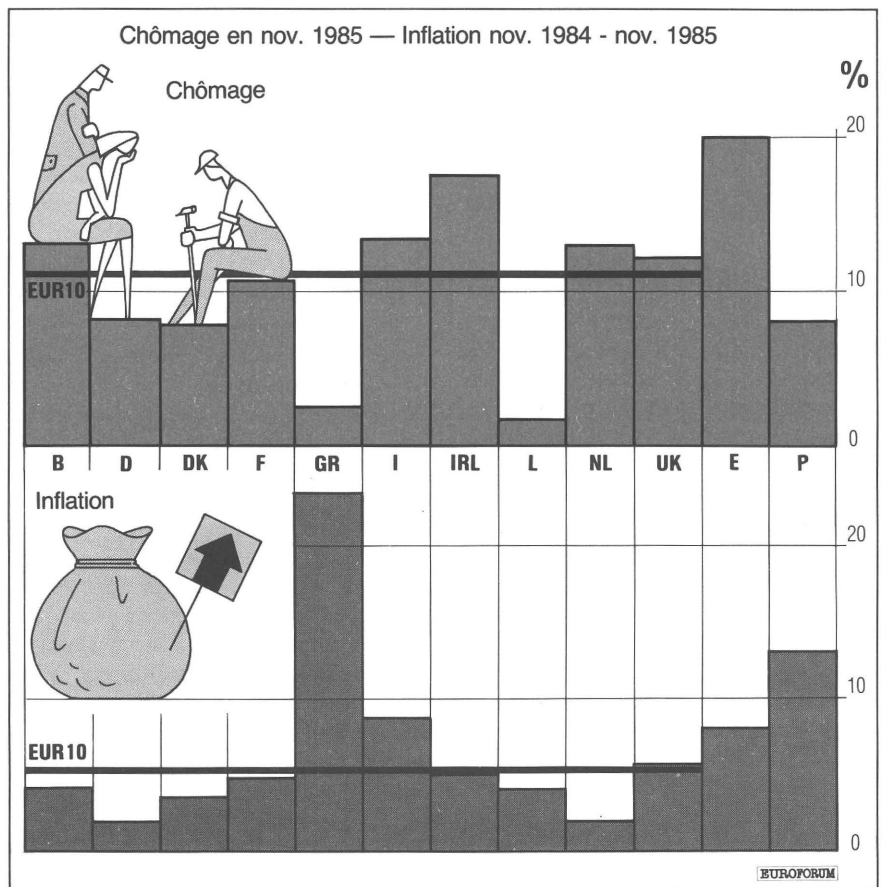
Dans son analyse la Commission estime aussi que l'on sous-estime généralement la loyauté des travailleurs envers les entreprises et les industries en difficulté. Contrairement au Japon et aux Etats-Unis, cette loyauté est sous-exploitée dans la CE, souligne la Commission en ajoutant que „c'est un défi qui doit être relevé par les travailleurs, les syndicats et les gouvernements”.

Egalité des droits pour les femmes

La Commission prépare un nouveau programme d'action en faveur des femmes qui poursuivra l'action entreprise depuis trois ans.

Dans son rapport sur le programme triennal (1982-85) qui vient de s'achever, la Commission souligne que l'on est encore loin d'avoir modifié les comportements discriminatoires et les préjugés (COM(85)641).

Elle estime que les problèmes économiques ont, en partie, ralenti les progrès dans ce domaine et qu'un



nouveau programme d'ensemble est nécessaire.

Les Etats membres devront concentrer leur action en particulier sur les contrôles juridiques de l'égalité de traitement, en mettant un terme aux différences qui subsistent en matière de sécurité sociale et de salaires, en organisant des campagnes d'information et un suivi régulier de l'égalité des chances offertes aux femmes.

Le nouveau programme d'action est prévu pour 1986-90, date à laquelle la Commission espère que de réels changements se seront produits, et notamment dans le domaine des recours juridiques. A la fin de ce programme une meilleure égalité des chances dans l'emploi et les rémunérations, des congés parentaux — destinés aussi aux pères, devraient être mis en place, mesures qui seront soutenues par un nouveau comportement à l'égard de la situation des femmes dans la société.

La Commission souligne toutefois dans son rapport que ces progrès ne seront pas réalisés du jour au lendemain et qu'une nouvelle période de difficultés économiques pourrait renverser la tendance.

Le coût des frontières

Chaque travailleur de la Communauté travaille une semaine par an juste pour couvrir le coût des contrôles aux frontières intérieures, estime le Commissaire Ripa di Meana, en soulignant que l'Europe n'a pas les moyens de continuer d'opérer ses barrières douanières et ses contrôles qui ne sont pas nécessaires.

S'adressant à l'Institut royal des Relations internationales, réuni à Bruxelles, le Commissaire a déclaré que seul un véritable marché commun, c'est-à-dire sans frontières, pouvait espérer soutenir la concurrence des Etats Unis et du Japon. Il a insisté sur le fait que seule la réalisation du marché interne permettrait l'exploitation complète du marché d'une Communauté de 320 millions de citoyens.

Actuellement, 2 % de la richesse commune des Etats membres est absorbée par les coûts d'administration de ces frontières, une somme équivalente au double du coût du budget communautaire.

M. di Meana a admis que la suppression des barrières douanières,

telle que la Commission la prévoit pour 1992, posera des problèmes à certains Etats membres, en particulier les plus faibles d'entre eux. C'est pourquoi, a ajouté M. di Meana, la Commission a élaboré une stratégie comportant des mesures économiques et sociales destinées à soutenir les Etats membres.

La priorité a été donnée à l'innovation technologique pour tenter de rester compétitif. Il est clair qu'une action communautaire est nécessaire pour réaliser la coopération industrielle et que tous les Etats membres, quelle que soit leur taille, doivent y prendre part sur pied d'égalité.

Enfin M. di Meana a abordé le problème de la coopération entre les gouvernements et le Parlement européen, en déclarant qu'il fallait donner une réelle possibilité aux députés de s'exprimer sur la création d'un marché interne, économiquement intégré, dans le domaine des technologies avancées pour faire face à l'avenir.

Périls dans la demeure

Chûtes, brûlures, empoisonnements, intoxications... Chaque année, on compte dans les foyers de la Communauté européenne une quarantaine de millions d'accidents de ce genre. Ils représentent 80 % du total de tous les accidents, contre seulement 15 % pour les accidents du travail et 5 % pour les accidents de la route. Il est vrai que ces derniers sont les plus meurtriers. Il reste que 30.000 personnes meurent chaque année en restant chez elles...

Ces statistiques ont été données récemment par M. Stanley Clinton Davis, membre de la Commission, lors d'une conférence européenne sur les intoxications accidentelles d'enfants. C'est là, l'une des causes principales d'accidents domestiques : tous les ans, environ 175.000 enfants de moins de quatre ans doivent recevoir des soins après avoir absorbé des substances toxiques. Dans la moitié des cas, il s'agit de produits chimiques ménagers. Vient ensuite les médicaments et, enfin, divers produits comme les pesticides.

La Commission européenne a déjà fait des propositions pour lutter contre le fléau. Il s'agit des recommandations concernant un meilleur

étiquetage, plus informatif, des produits dangereux. Les illustrations devront être „parlantes” : la Commission propose, par exemple, le recours à la classique tête de mort ornée de tibias. Pas nouveau mais efficace !

M. Clinton Davis voudrait également que les pays de la Communauté se mettent d'accord pour créer une banque de données qui compilerait tous les renseignements possibles sur les accidents domestiques, à partir des rapports des services hospitaliers d'urgence, des médecins légistes, des centres anti-poisons, etc.

Une telle information permettrait de mieux appréhender le problème et de promouvoir la sécurité au foyer par une meilleure éducation.

Gardiennne de l'environnement

La politique agricole commune n'est pas seulement un moyen de nourrir des consommateurs, mais elle est aussi „gardienne de l'environnement”, estime Frans Andriessen, commissaire européen chargé de l'Agriculture. Selon lui en traitant ensemble la politique agricole et celle de l'environnement, on peut améliorer les chances de résoudre quelques uns des problèmes clé de la Communauté.

S'adressant au Conseil du Syndicat national des agriculteurs d'Angleterre et du Pays de Galles, en novembre, M. Andriessen a déclaré que la PAC devait se soumettre à la même discipline que les autres secteurs dans la bataille à mener pour obtenir des fonds publics. „Puisque les ressources sont limitées, l'agriculture doit se battre : puisque nous dépendons des marchés mondiaux pour les débouchés de notre production agricole, nous devons accepter les termes de ce marché, ses prix et sa concurrence”, a ajouté le Commissaire.

Il a toutefois souligné que les agriculteurs européens avaient le droit de revendiquer un revenu raisonnable et une juste récompense de leur travail, leur gestion et leurs investissements, au même titre que les autres secteurs de l'économie.

Il faut en conclure, comme la Commission dans un récent document, que les agriculteurs de la Communauté vont se trouver face à une politique des prix stricte „car

nous approchons des limites de ce qui peut être obtenu par une augmentation des prix”.

M. Andriessen a aussi déclaré que le rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement allait s'accroître dans le futur, en ajoutant qu'il ne fallait pas affaiblir la PAC mais bien la renforcer en développant d'autres politiques communes.

Pêche : contrôles renforcés en vue

Le respect des règles de la Politique commune de la pêche va faire l'objet de contrôles plus sévères. Les ministres responsables, réunis le 4 novembre dernier à Bruxelles, se sont montrés préoccupés par le fait, qu'avec l'élargissement de la Communauté et avec l'entrée en scène de l'immense flotte de pêche espagnole, la Politique commune de la pêche ne soit mise à rude épreuve.

La Commission européenne a promis de présenter dans les premières semaines de 1986 une série de propositions tendant à renforcer les mesures existantes. Le 4 novembre, lors de la réunion ministérielle, il a déjà été question d'augmenter le nombre des inspecteurs des pêches de la Communauté : il y en a actuellement 13, il y en aura 21. Les inspecteurs auraient le droit d'effectuer des vérifications sur place des livres de bord et des registres de prises.

Aide européenne à la Colombie

La Commission européenne a décidé d'apporter un concours de 67 millions de FB à la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés victimes de l'éruption volcanique de Colombie.

Immédiatement après la catastrophe, la Commission européenne avait déjà envoyé sur place par avion une équipe médicale au grand complet avec son matériel.

La nouvelle contribution européenne permettra à la Croix-Rouge de fournir médicaments, couvertures, vêtements, produits alimentaires etc. Les besoins totaux de la Croix-Rouge à cet égard sont évalués à 450 millions de FB. Il va sans dire que les pays membres de la Communauté ont également ap-

porté leurs contributions individuelles à l'action de solidarité.

Là où la chaussure blesse...

Le marché européen de la chaussure féminine (qui représente plus de 4.459 millions de FB par an) est actuellement victime de quotas injustifiés, décidés par l'administration canadienne. C'est ce qu'a déclaré M. Willy De Clercq, membre de la Commission européenne, qui a demandé au GATT d'agir contre ce qu'il considère comme une mesure purement et simplement protectionniste.

Les restrictions apportées par le Canada aux importations de chaussures féminines en provenance de la Communauté remontent en fait à huit années. Elles auraient dû prendre fin le 30 novembre dernier, mais le Canada a fait savoir qu'il les prolongeait de trois années supplémentaires.

Cette décision touche durement l'industrie européenne, a souligné M. De Clercq, car 60 % des exportations communautaires de chaussures vers le Canada appartiennent à cette catégorie.

De l'eau pure pour les Européens

La plupart des pays de la Communauté ont maintenant adopté des législations conformes à une directive communautaire de 1980 sur la qualité de l'eau potable : c'est ce qu'a déclaré le commissaire européen à l'environnement, M. Stanley Clinton-Davis, en réponse à une question posée par Mme Undine Bloch von Blotnitz membre du Parlement européen.

Celle-ci avait demandé des précisions sur l'évolution des procédures engagées contre la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la France et le Luxembourg pour n'avoir pas mis en œuvre la directive. M. Clinton-Davis a précisé que la législation allemande est à l'étude et que seule l'Italie n'a encore soumis aucun projet de loi adéquat. Les quatre autres pays ont maintenant mis en œuvre des réglementations conformes aux exigences de la directive.

L'égalité des chances

Pour promouvoir l'égalité des droits entre femmes et hommes, la Commission européenne propose d'améliorer l'information dans ce domaine et d'apporter une aide aux groupements bénévoles qui s'efforcent de développer la création d'emploi féminins. Ces mesures figurent notamment dans le projet de Programme sur l'égalité des chances que la Commission vient de mettre au point. Il prendra le relais de celui qui a expiré en 1985 et il se prolongera lui-même jusqu'en 1990.

L'égalité des droits entre hommes et femmes constitue l'un des objectifs déclarés de la Communauté. Pour y parvenir, la Commission propose d'aider les réseaux d'échanges et d'informations qui œuvrent en faveur des femmes, de soutenir et d'encourager les initiatives concernant les soins aux enfants, les femmes et la télévision ainsi que les projets locaux. Les projets en cours continueraient de bénéficier du soutien communautaire.

On aiderait la création de petites entreprises, plus particulièrement sous forme de coopératives, orientées vers la main-d'œuvre féminine.

On soutiendrait les actions positives tendant à redresser la balance de la discrimination. On s'efforcera d'améliorer l'éducation générale, ainsi que les canaux d'information susceptibles d'être particulièrement utiles aux femmes. De telles actions, estime la Commission, ne bénéficieraient pas seulement aux femmes mais aussi aux employeurs et aux parents du sexe masculin. Cependant, les principales „cibles” en seraient les mères seules, les handicapés, les femmes immigrées et les femmes revenant au travail après une longue interruption nécessitée, par exemple, par l'éducation d'un enfant.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement un des objectifs officiels de la Communauté : c'est également le sujet d'une convention des Nations unies, dont neuf pays membres de la Communauté sont signataires.

Cadres au Soleil levant

36 „cadres” d'affaire des divers pays de la Communauté européenne

11 novembre

Luxembourg — Troisième session de la Conférence Intergouvernementale.

— L'accord de coopération entre la CE et les Etats d'Amérique Centrale est signé.

Bruxelles — Conseil Energie. Adoption d'une directive sur les combustibles alternatifs.

13 novembre

Strasbourg — La Commission adopte un mémorandum sur la nouvelle politique céréalière.

14 novembre

Strasbourg — Session plénière du Parlement européen ; première lecture du budget de 1986.

Bruxelles — Conseil Transport.

18 novembre

Bruxelles — Conseil Economique Financier. Accord d'un prêt de 78 milliards de FB pour la Grèce.

Tokyo — Réunion ministérielle CE-Japon.

19 novembre

Bruxelles — Conseil Agricole. Désaccord entre les Dix sur la réforme du secteur céréalière.

— Conférence Intergouvernementale. Les Dix décident d'organiser un conclave avant le Conseil Européen à Luxembourg (2-3 décembre) afin de préparer la réforme du Traité.

21 novembre

Madrid — Le gouvernement espagnol désigne deux commissaires : Manuel Marin Gonzalez, Secrétaire d'Etat aux affaires de la CE, et Able Matutes, Vice-président de l'„Alianza Popular”, le parti d'opposition le plus important.

22 novembre

Bruxelles — La Commission, en la personne de Carlo Ripa di Meana, communique qu'il y a un retard dans la construction de l'Europe des citoyens et s'oppose à l'attitude de certains Etats membres.

25-26 novembre

Bruxelles — Conseil des Affaires Etrangères. La position de la Communauté dans les négociations

AIDE-**MEMOIRE**

révisant l'accord de coopération avec les pays méditerranéens en voie de développement est définie.

— Conférence Intergouvernementale. Désaccord entre les Dix sur le marché intérieur et les compétences du Parlement.

27 novembre

Bruxelles — Avant le début du Conseil européen à Luxembourg, le Président Delors fait savoir qu'il n'est pas satisfait par les résultats de la Conférence Intergouvernementale.

— Conseil Budget. Les ministres voteront en deuxième lecture la proposition de budget pour 1986 et augmentent le budget de 31,8 à 34,7 milliards d'Ecus.

28 novembre

Bruxelles — Commémoration du dixième anniversaire du Fonds européen de développement régional (FEDER).

31 novembre — 1er décembre

Luxembourg — Conférence Intergouvernementale. Certains problèmes ont été résolus, mais des différences subsistent concernant les idées de base de la réforme.

2 décembre

Lisbonne — Le gouvernement portugais désigne Antonio Cardoso e Cunha Commissaire européen.

2-3 décembre

Luxembourg — Conseil européen. Malgré les réserves danoises et italiennes, les Chefs d'état et de gouvernement parviennent à réformer le Traité de Rome concernant l'union monétaire, les pouvoirs du Parlement, la recherche et le développement de la technologie, l'environnement de la coopération politique.

2-7 décembre

Bruxelles — La deuxième semaine commerciale CE-Chine permet à

une délégation chinoise de 200 personnes de rencontrer les chefs de 300 entreprises européennes.

4 décembre

Bruxelles — La commission parlementaire des affaires institutionnelles déclare ne pas être satisfaite des résultats du Conseil européen, plus spécialement en ce qui concerne les compétences du Parlement.

5 décembre

Bruxelles — Les Britanniques lèvent la réserve empêchant la conclusion de l'accord entre la CE et les Etats-Unis sur la limitation de l'exportation de la CE vers les Etats-Unis.

— Conseil des Affaires sociales. Le programme Comett est adopté.

9 décembre

Bruxelles — Le Président espagnol, Felipe Gonzales, rencontre le Président Delors.

— Conseil Economique Financier. Une nouvelle stratégie de création d'emploi est adoptée.

9-10 décembre

Bruxelles — Conseil Agricole. Nouvel accord sur le sucre.

10 décembre

Bruxelles — Conseil de Recherche. Le programme Esprit 1986 est adopté ainsi que les programmes concernant la recherche et les matériaux de l'environnement.

11 décembre

Strasbourg — En attendant les résultats du Conseil des Affaires Etrangères de la semaine prochaine, la majorité des membres du Parlement européen rejettent les conclusions du Conseil européen de Luxembourg.

12 décembre

Bruxelles — Conseil du Marché Intérieur et Conseil des Consommateurs.

13 décembre

Strasbourg — Le Parlement, en désaccord avec le compromis du Conseil, augmente en deuxième lecture le budget pour 1986 de 475 millions d'Ecus.

sont partis pour le Japon, où ils passeront 18 mois aux frais de la Communauté.

Leur séjour s'inscrit dans le contexte du 6ème Programme de formation des cadres de la Commission. Il comportera d'abord d'un an d'apprentissage de la langue japo-

naise et de tout son arrière-plan socio-culturel, avec visites dans les différentes organisations et firmes japonaises. Les six mois suivants permettront aux stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises, en travaillant dans des sociétés japonaises.

Jusqu'à présent 171 jeunes cadres européens ont bénéficié de tels stages. But : développer les relations avec le Japon et, surtout, mieux comprendre sa réussite économique.

Les stagiaires - tous des „moins de quarante ans” - viennent de pres-

que tous les secteurs industriels et commerciaux. Tous les pays de la Communauté sont représentés. Jusqu'à présent, tous les stages ont brillamment réussi.

La plaie hideuse du racisme

La Commission vient de soumettre au Parlement européen et au Conseil des ministres un projet de déclaration condamnant sans équivoque toute forme de racisme et de discrimination raciale, plus particulièrement à l'égard des travailleurs immigrés en Europe.

De l'avis de la Commission, de telles attitudes sont, du moins en partie, le résultat de l'ignorance : les Européens ne sont généralement pas assez conscient de la contribution que les immigrés ont apportée au développement de l'Europe.

La Commission suggère donc le lancement d'une vigoureuse campagne d'information et d'éducation. Se fondant sur les principes de la dignité humaine et du respect des droits de l'homme, le projet de déclaration condamne toute discrimination, quelle qu'en soit la forme et quels qu'en soient les motifs. Elle attaque vivement les théories racistes et demande aux autorités des pays membres de combattre la discrimination, soit par des moyens préventifs soit par des moyens curatifs.

L'aide au Soudan : un effort à poursuivre

La Commission européenne a donné récemment quelques détails sur l'aide de la Communauté au Soudan, l'un des pays africains les plus touchés par la sécheresse de l'année dernière. Au total, cette aide, indépendamment de celle fournie par les pays membres de la Communauté, représente une valeur de plus 6,6 milliards de FB.

Elle a permis d'éviter le pire mais le danger n'est pas écarté : cette année, selon les estimations faites sur le terrain, 400.000 tonnes de céréales

seront nécessaires pour sauver quelque 3,5 millions de personnes menacées par une nouvelle famine. Actuellement, la Commission a pris des mesures pour que 50.000 tonnes soient disponibles, sur place, avant le mois juin, qui marque le début de la saison des pluies. Cette aide sera gérée par des organisations non-gouvernementales.

L'intervention de la Communauté ne se limite pas à la fourniture de denrées alimentaires : elle contribuera également à éviter le renouvellement d'une catastrophe grâce à l'amélioration des moyens de transports, à la fourniture de semences et d'engrais et à l'appui apporté aux équipes médicales.

Et s'il y avait un troisième choc...

Le Conseil des ministres de la Communauté a approuvé le mois dernier un nouveau règlement permettant d'apporter un appui financier à divers projets de développement technologique dans le secteur pétrolier, y compris le gaz naturel.

Ces nouvelles décisions complètent les dispositions en vigueur depuis 1973.

Le nouveau règlement permet à la Commission d'accorder des subventions à des projets d'appui concernant les technologies de la prospection, de la production, du transport et du stockage des hydrocarbures. En effet, depuis les chocs pétroliers de la dernière décennie, la Commission européenne est soucieuse d'assurer à la Communauté, en cas de nouvel „accident", un approvisionnement suffisant en produits pétroliers.

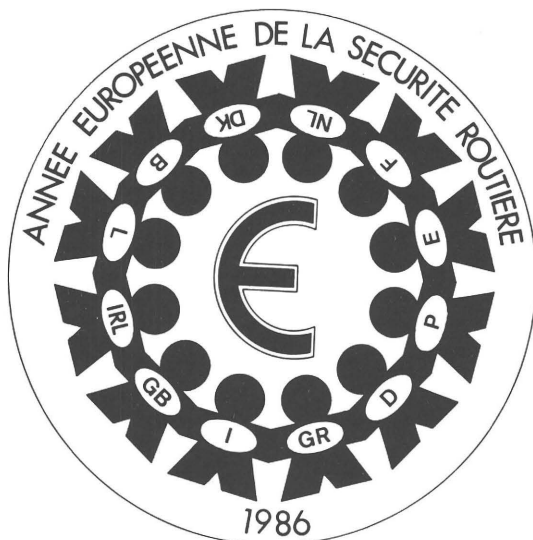
Le nouveau programme sera doté cette année de 1,47 milliard de FB et les premiers appels d'offres ont déjà été envoyés. Les soumissionnaires pourront être aussi bien les milieux industriels concernés que les organismes d'éducation et de recherche.

Audiovisuel : coproduire pour l'Europe

La Commission européenne vient de mettre au point une proposition tendant à stimuler la coproduction européenne de films de télévision et de cinéma. De telles coproductions pourraient bénéficier de prêts sans intérêt ou à faible taux, remboursables grâce aux recettes ultérieures. Toutes les formes de programmes, à l'exception des documentaires, pourraient en bénéficier.

Condition posée : prouver que le projet envisagé implique la participation de partenaires résidant dans au moins trois pays de la Communauté, encore qu'un partenaire supplémentaire „non-communautaire" soit également acceptable. En cas d'avis favorable, les frais de tournage, de distribution et de diffusion de l'œuvre coproduite pourront être partiellement couverts par le prêt de la Communauté.

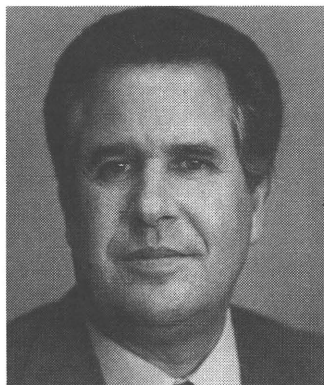
But poursuivi par la Commission : promouvoir l'industrie de l'audiovisuel dans les pays où elle est demeurée jusqu'à présent limitée, et développer une véritable coopération européenne dans ce domaine.



Publications

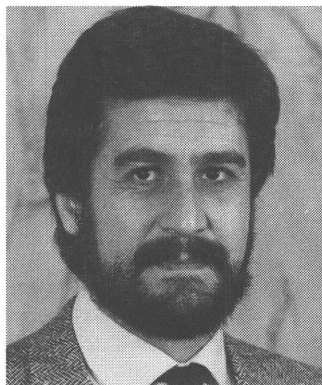
Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- La Communauté européenne et le bassin méditerranéen (Documentation européenne - 3-4/1985), aussi en allemand.
- La Communauté européenne pour ses citoyens, pour le monde (dépliant).
- Les aspects agricoles de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal (L'Europe Verte n° 214, 1-1986).
- La Communauté européenne et ses régions - 10 ans de politique régionale communautaire et de Fonds européen de développement régional Feder (1985, 57 p.).
- EUROTEC — L'Europe de la Technologie (numéro spécial, juin 1985), aussi en anglais.
- EUROTEC — L'Europe de la Technologie (novembre 1985), aussi en anglais.
- La Communauté européenne et son industrie textile (Le dossier de l'Europe, 19/85, décembre 1985).
- Catalogue 1979-1985 (Le dossier de l'Europe, 20/85, décembre 1985).
- Nouvelles universitaires européennes (n° 141, décembre 1985).
- l'M — Marché de l'Information — EURONET-DIANE (décembre 1985/janvier 1986), DG XIII/B, CEC, L-2920 Luxembourg.
- Les importations agricoles et alimentaires de la Communauté (L'Europe Verte n° 213, 7-1985).
- Relations CEE-USA (Notes rapides de l'Europe Verte, n° 31).
- CEDEFOP News (Formation professionnelle en Europe), (n° 11/1985) + Numéro spécial (n° 13/1985), disponible auprès du CEDEFOP, Bundesallee 22, D-1000 Berlin 15, aussi en anglais.
- Esprit Technical Week 1985, 23-25 September 1985, Palais des Congrès, Bruxelles. IT Forum and Press Conference. Proceedings and press releases (disponible uniquement en anglais).
- Japan, the first step (Tokyo, 1985), CEC, Division I-B-2, rue de la Loi 200, 1040 Bruxelles.



Antonio Cardoso e Cunha (P)

- Né à Leiria en 1933;
- Licencié à l'Institut Supérieur Technique en Génie Chimique Industrielle.
- Jusqu'en 1965 : fonctions de direction au Groupe C.U.F. „Compania União Fabril”. (Compagnie d'Union d'Usines)
- De 1965 jusqu'à 1976 résidence en Angola et PDG d'un groupe d'entreprises privées;
- 1976/1978 : directeur d'entreprises dans le secteur privé;
- 1978 : Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur
- 1978/1979 : Secrétaire d'Etat de l'Industrie Transformatrice;
- 1980/1981 : Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
- Elu député à l'Assemblée de la République par la circonscription de Leiria, en 1983; (Parti Social Démocrate-PSD);
- Elu député à l'Assemblée de la République par la circonscription de Santarém, en 1985.
- Depuis 1986 membre de la Commission des CE responsable de la Pêche.



Manuel Marin Gonzalez (E)

- Né à Ciudad Real (Espagne) le 21 octobre 1949.
- Docteur en Droit de l'Université de Madrid.
- Docteur en Droit Communautaire de l'Université de Nancy (France).
- Certificat de Hautes Etudes Européennes du Collège d'Europe à Bruges (Belgique).
- Inscrit au Parti Socialiste ouvrier Espagnol (PSOE) en 1974.
- Député de Ciudad Real en 1977 et 1982.
- Membre des Commissions de Défense et des Affaires étrangères de la Chambre des Députés.
- Porte-Parole du PSOE à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés.
- Adjoint au Secrétariat Général du Groupe socialiste du Parlement européen.
- Membre de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.
- Secrétaire d'Etat pour les relations avec les Communautés européennes du début 1983 à l'automne 1985.
- Depuis 1986 vice-président de la Commission des CE responsable des Affaires sociales et emploi, Education et formation.



Abel Matutes (E)

- Né à Ibiza (Espagne) le 31 octobre 1941.
- Dirigeant de la Banque „Abel Matutes” et des „Hôtels Matutes”.
- Licencié en Droit et Sciences Economiques à l'Université de Barcelone (1957-1961).
- Professeur assistant (Finances publiques) à l'Université de Barcelone (1962-1963).
- Maire de Ibiza (1970-1971).
- Vice-Président de l'Organisation des Employeurs du secteur tourisme de Ibiza et Formentera (1964-1977).
- Sénateur par Ibiza et Formentera de Alianza Popular (principal parti de l'opposition conservatrice) (15 juin 1977- 28 octobre 1982).
- Vice-Président de Alianza Popular depuis le 18 décembre 1979.
- Député au Parlement de Alianza Popular depuis les dernières élections (28 octobre 1982).
- Membre de la Commission des CE depuis 1986 responsable du Crédit, investissements et ingénierie financière, politiques des petites et moyennes entreprises.

Agenda

13.1 : O.-L.-V. Ter Engelenlyceum — Courtrai; 29.1 : Institut de l'Enfant Jésus — Nivelles; 31.1 : Chambre de Commerce; 3.2. : Réunion d'information sur les programmes de démonstration „Energie”; 3.2. : Provinciaal Hoger Instituut voor Toegepaste

Communicatie — Anvers; 17.2. : Sint-Vincentiusinstituut — Dendermonde; 18.2. : Sint-Martinusscholen TSO — Asse; 19.2 : Europe Residence; 21.22.2 : Réalités européennes du présent; 24.2 : Lunch-débat, Maison de l'Europe de Bruxelles; 25.2 : Journée d'étude Facultés Néerlandophones de Droit; 26.2 : ISALT — Bruxelles; 5.3 : ISALT —

Bruxelles; 7.3 : Don Bosco — Verviers; 10.3 : Provinciaal Hoger Instituut voor Toegepaste Communicatie — Anvers; 12.3 : Comité de direction AEDE; 19.3 : Journée d'étude Louvain; 25.3 : Vie Féminine — Etterbeek; 15.4 : Academie Derde Leef tijd; 24.4 : Technisch Instituut Immaculata — Ypres; 28.4 : Institut Libre Marie Haps — Bruxelles.